

# LE DEVOIR

Exigez  
votre  
Télé  
choix!



VOL. XC - N° 95

MONTREAL, LES SAMEDI 1<sup>ER</sup> ET DIMANCHE 2 MAI 1999

4 CANNES - 1.95\$ + TAXES = 2.25\$

**LES ARTS**

La chronique d'Odile Tremblay:  
D'où venons-nous?  
Que sommes-nous? page B 10



**LES ACTUALITÉS**

Le Canada s'apprête  
à accueillir 5000 réfugiés  
du Kosovo, page A 5

**MONTREAL**

Changement de la  
garde à Télé-Québec,  
page A 3



**LES SPORTS**

Mark McGwire attire  
les Montréalais  
au stade, page C 10

**PERSPECTIVES**

## L'industrie des orphelins

D'un côté, des religieuses, vieillissantes et fragiles. De l'autre, des orphelins de Duplessis, souvent analphabètes et vivant de l'aide sociale. Entre les deux camps? Tout l'arsenal habituel de moyens de pression avec, en guise de blindés, des avocats, des relationnistes et des chercheurs disposés à vendre leur savoir à des groupes d'intérêts. Bref, une petite industrie et une triste guerre de tranchées.

Par la transformation de l'institut pédagogique du Mont-Providence en succursale de Saint-Jean-de-Dieu en 1954, les religieuses se sont-elles enrichies? Combien leur ont rapporté les faux diagnostics de débilité mentale en indemnités quotidiennes supplémentaires consenties par le gouvernement pour la prise en charge d'orphelins présumément plus atteints? Ce sont là les questions soulevées cette semaine par l'économiste Léo-Paul Lauzon dans une étude aussitôt réfutée par les Sœurs de la Providence à coups d'arguments et de menaces de poursuites judiciaires. Aussitôt, les acteurs principaux ont repris leur place.



Louise Leduc

En 1999, pour livrer bataille, il faut d'abord des relationnistes. Les orphelins font appel à Carlo Tarini, auquel on doit notamment l'idée de la manifestation de ses clients en canisole de force devant l'Archevêché, cet hiver, et la conférence de presse de cette semaine.

Surtout, il faut des chiffres. Léo-Paul Lauzon est appelé à la rescousse, et son étude, payée 8000 \$, ce faisant, les orphelins de Duplessis ont imité la stratégie des congrégations religieuses qui, il y a trois ans, avaient elles aussi commandé à une chercheuse une étude sur le contexte social des années Duplessis.

Après les chiffres, jugés biaisés et diffamatoires, sont revenus sur scène les avocats, très sollicités de part et d'autre, surtout depuis 1992. Les Sœurs de la Charité de Québec ont consulté les leurs, rattachés au cabinet Martineau Walker. Rien de moins. Inutile d'ajouter de l'huile sur le feu, leur conseil-t-on. Le cabinet Lavery de Billy, non moins prestigieux, seconde, lui, les Sœurs de la Providence dans leurs intentions de poursuivre Léo-Paul Lauzon. Lequel dit s'en balancer éperdument parce que les assurances de l'UQAM le protègent.

Mues par la peur de devoir verser des millions en compensations, les congrégations religieuses visées se gardent de tout geste officiel, ne serait-ce que de compassion. Pourtant, répètent les juristes extérieurs à l'affaire, trop de temps s'est écoulé depuis les événements et les orphelins ne peuvent plus rien espérer des tribunaux.

Echaudé par ses quelques déclarations à l'emporte-pièce, M<sup>re</sup> Jean-Claude Turcotte, lui, s'est encore tenu loin des médias cette semaine. Depuis plusieurs mois, son porte-parole, Brian McDonough, s'emploie cependant à dissocier l'Archevêché des communautés religieuses et à corriger la fausse perception, dit-il, selon laquelle le cardinal Léger aurait imposé aux religieuses le changement de statut du Mont-Providence. «Le cardinal Léger s'était impliqué dans les discussions avec Québec mais il n'avait fait que recommander que dans les circonstances [les difficultés financières des religieuses], la proposition du gouvernement de Duplessis soit acceptée. Il ne pouvait les contraindre à quoi que ce soit puisque les communautés religieuses sont des entités juridiques tout à fait autonomes.»

Une question demeure: si le cardinal Léger n'avait aucun pouvoir sur les communautés religieuses, si l'Archevêché n'a rien à se reprocher, pourquoi le cardinal Turcotte se mêle-t-il donc actuellement «de trouver une solution juste et équitable qui répondrait aux attentes du Comité des orphelins tout en étant conforme à la perception qu'ont les religieuses de la situation?», demande M. McDonough.

Les Sœurs de la Providence font valoir ces jours-ci qu'elles n'ont pas accepté «de bonne grâce, en 1954, de transformer leurs institutions vouées à la garde des enfants et à leur éducation en institutions psychiatriques pour se faire de l'argent». Elles ont plutôt été acculées au pied du mur par les déficits, eux-mêmes causés par le désengagement du gouvernement et des municipalités, pourtant responsables, avec elles, de financer les soins des orphelins.

Tout le monde s'en lave les mains, notamment le gouvernement Bouchard qui vient encore d'opposer une fin de non-recevoir aux orphelins, leur rappelant qu'il leur faudra se satisfaire de l'offre du 4 mars. Par philanthropie, le gouvernement leur avait alors consenti l'équivalent de 1000 \$ chacun, 1000 \$ pour cinq, dix ou quinze années de droits bafoués.

Et dans vingt ans, quand les «enfants de Duplessis» seront morts et enterrés, peut-être des patients de l'actuel hôpital Rivière-des-Prairies tenteront-ils semblable croisade. En vain, parce que trop d'acteurs, de par leurs gestes ou leur cautionnement silencieux, auront avancé à ne pas déterrer le passé.

## Sinistre randonnée



REUTERS

«IMPENSABLE» «criminel», «répugnant»: les habitants de Belgrade laissaient éclater leur colère hier après le bombardement par l'aviation de l'OTAN de bâtiments officiels et de deux maisons d'habitation, faisant trois morts et 40 blessés selon le gouvernement yougoslave. À Novi Sad, une ville du nord de la Serbie, un cycliste pédalait tranquillement pendant qu'une raffinerie de pétrole brûlait de tous ses feux après un nouveau raid aérien de l'OTAN. Lire nos informations en page A 7.

**CULTURE**

## Nelligan à l'encan

Un carnet inédit de 365 pages  
du célèbre poète sera mis aux enchères lundi

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD  
LE DEVOIR

Si l'on pouvait se permettre une légère mais amusante incursion dans l'univers de la fiction, on pourrait facilement imaginer le scénario suivant: à la fin des années 20, une infirmière de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu s'avance timidement vers un patient dont elle a entendu parler en de nobles termes.

«C'est Emile Nelligan, le poète, pense-t-elle en son coin. Oserais-je lui demander de me griffonner quelque poésie sur un bout de papier?» La jeune fille ose, tend plus qu'un bout de papier à l'homme interné, lui remettant finalement un petit journal personnel vierge et n'attendant que les confidences ou autres grivoiseries. «Vous me le remettez lorsque vous en aurez fini?», s'aventure-t-elle. Le carnet lui revient, noirci de poésies, certaines de Nelligan lui-même, d'autres de poètes qu'affectionnait l'auteur du *Vaisseau d'Or*.

Soixante-dix ans après cette lubie inventée de toutes pièces dont nous ne connaissons sans doute jamais la possible part véridique, le petit carnet bleu se retrouve entre les mains d'un encanteur, prêt à passer à l'étape des enchères publiques dès lundi soir, une première en ce qui concerne l'œuvre d'Emile Nelligan.

Le carnet, banal en apparence, contient 365 pages écrites à la main par le poète lui-même, presque toutes à la mine de plomb. À l'instar d'autres de ces «carnets d'hôpital» qu'on a retrou-

vés et sur lesquels on continue de mettre la main occasionnellement, le poète a consigné au gré de ses fantaisies les écrits de ses maîtres à penser et quelques-uns de ses propres poèmes, sans doute réécrits à la faveur de sa mémoire — qu'on a d'ailleurs qualifiée de phénoménale — et contenant ici et là quelques modifications par rapport aux versions d'origine.

Dans l'édition critique des *Œuvres complètes* d'Emile Nelligan, publiées chez Fides en 1991, le professeur de littérature Jacques Michon reprend tous les poèmes et textes d'asile du poète parvenus jusqu'à nos yeux des spécialistes à ce jour. «Les textes de Nelligan écrits après 1900 font partie de ces essais qui peuvent ajouter des pièces nouvelles au dossier, note-t-il. [...] Les carnets d'asile nous font pénétrer dans le laboratoire complexe de la création poétique.»

Nelligan, de souche irlandaise et canadienne-française, a toujours vécu seul, relate le professeur Paul Wyczynski dans la biographie la plus complète qu'on ait lue sur le poète. «A qui tente d'atteindre les recoins de son être, la solitude peut être bénéfique, mais la dépression le guette, danger auquel Nelligan n'a cessé d'être exposé», écrit-il. En effet: en août 1899, «surmené, désespéré, triste», le poète fait son entrée à l'asile Saint-Benoît-Joseph-Labre, où on diagnostique chez lui «une dégénérescence mentale, une folie polymorphe». 25 ans plus tard, l'internement se poursuit à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, où il vivra jusqu'à sa mort, en 1941.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le carnet contient 365 pages écrites par Emile Nelligan.

## Renaud-Bray s'apprête à acheter Champigny

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD  
LE DEVOIR

Les librairies Renaud-Bray s'apprêtent à acquérir les trois dernières succursales de Champigny, sises sur la rue Saint-Denis, au Carrefour Angrignon et au Centre Laval, a appris *Le Devoir*.

«C'est très délicat à ce niveau-ci; il y a effectivement eu des approches et nous en sommes à un niveau de vérifications diligentes», nous a affirmé hier Pierre Renaud, le président-directeur général de Renaud-Bray, sans toutefois confirmer la transaction. Au Fonds de solidarité de la FTQ, actionnaire à 49 % des librairies Renaud-Bray, on a expliqué que «des négociations étaient en cours» de concert avec l'entreprise partenaire, soit Renaud-Bray.

Après avoir fermé trois de ses succursales en mai 1998, Champigny misait désormais sur les trois dernières, soit celle de la rue Saint-Denis, à Montréal (la plus importante en superficie et en nombre de volumes en stock, située presque en face d'une des succursales Renaud-Bray), et celles du Carrefour Angrignon et du Centre Laval. Si la transaction est conclue, ces trois succursales porteront la

VOIR PAGE A 10: RENAUD-BRAY

## Lorraine Pagé est reconnue coupable

Le juge n'a pas cru la version de la présidente de la CEQ

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

La présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Lorraine Pagé, a été reconnue coupable du vol d'une paire de gants d'une valeur de 50 \$ au magasin La Baie de la Place Versailles le 10 décembre dernier. Le juge Denis Boisvert, de la Cour municipale de Montréal, a condamné Mme Pagé à 235 \$ d'amende.

Le juge Boisvert a déclaré ne croire ni la version des faits fournie par Mme Pagé ni la thèse avancée par son avocat de la défense. Il a par ailleurs refusé d'accorder à Mme Pagé une absolution. Mme Pagé aura donc un casier judiciaire.

Mme Pagé, visiblement secouée par le verdict, a mis une bonne demi-heure à sortir de la salle d'audience, accompagnée de sa famille et de représentants de la CEQ. Elle a refusé de faire tout commentaire.

Dans un communiqué émis en début de soirée, la CEQ

VOIR PAGE A 10: LORRAINE PAGÉ

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 8

## Les artistes québécois envahissent les jardins de Paris

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

En ce printemps parisien, les autochtones pressés d'oublier la grisaille hivernale ne rêvent que de s'épauler dans les squares et jardins de la capitale. Mais lorsqu'ils iront batifoler en famille aux Tuileries ou au Jardin des plantes, quelle ne sera pas leur surprise de se retrouver aux environs du 50<sup>e</sup> parallèle. C'est en effet à une traversée du Québec que l'architecte Pierre Thibault invite les deux millions de personnes qui devraient traverser le jardin des Tuileries aux cours des six prochaines semaines. Même chose pour le sculpteur et peintre René Derouin, qui imagine au Jardin des plantes une migration de 2000 personnages de cuivre vers des terres inconnues mais qui n'ont rien de tropical.

L'installation monumentale réalisée par Pierre Thibault dans le jardin des Tuileries apparaît comme l'une des manifestations phares du Printemps du Québec, la saison culturelle québécoise qui se poursuit en France jusqu'en juin. En six tableaux faits de contreplaqué et de toile, l'architecte veut présenter une coupe longitudinale du Québec sur 2000 kilomètres, de Povungnituk à Montréal, qui s'intitule justement *De l'igloo au gratte-ciel*.

Le flâneur qui arrive des Champs-Élysées aura

VOIR PAGE A 10: ARTISTES

**MÉTÉO**

<b>Montréal</b> Ensoleillé. Max: 22 Min: 6	<b>Québec</b> Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 17 Min: 1 Détails, page C 8
--	---

**INDEX**

Annances..... C 8	Livres..... D 1
Les Arts..... A 4	Le monde..... A 7
Avis publics..... A 6	Les sports..... C 10
Économie..... C 1	Montréal..... A 3
Éditorial..... A 8	Mots croisés... A 6
Idées..... A 9	Politique..... A 5

www.ledavoir.com



## • LES ACTUALITÉS •

Le bogue de l'an 2000

### Québec est fin prêt

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement québécois, les sociétés d'Etat et les réseaux de la santé et de l'éducation sont fin prêts pour le passage de l'an 2000.

Le bilan de l'avancement des travaux pour faire face au bogue de l'an 2000 signale en effet que 91,4 % des travaux requis pour s'assurer que les divers systèmes informatiques vont traverser sans problème le 1<sup>er</sup> janvier 2000 sont réalisés.

Le document, préparé par le Conseil du trésor à la demande du ministre Jacques Léonard, précise que l'état de préparation est très avancé dans les 21 sociétés d'Etat auprès desquelles le gouvernement assume le suivi. C'est le cas à Hydro-Québec, où l'adaptation des systèmes informatiques est complétée à 98,6 %, et à la Commission de la construction du Québec (97,1 %).

C'est également le cas dans les établissements du réseau de l'éducation et de la santé. Le document gouvernemental assure que tout sera prêt pour faire face au changement de siècle.

Le bogue vient de ce que dans les années 70, alors qu'ont été mis en place les principaux programmes informatiques aujourd'hui utilisés, la programmation a été conçue en fonction de l'inscription des dates avec seulement deux caractères. Par exemple, l'année 1979 était programmée 79.

Il s'agissait alors d'économiser l'espace de mémoire qui, à l'époque, était très coûteux. Cette pratique de n'utiliser que les deux derniers chiffres de l'année s'est perpétuée jusqu'à nos jours mais pourrait, si des correctifs ne sont pas apportés, engendrer des erreurs majeures. Les systèmes informatiques pourraient alors ne pas reconnaître l'année marquée 00 comme étant 2000, mais comme étant 1900.

Huiles usées et peinture

### La récupération ou l'amende

Québec publiera son nouveau règlement dès juin

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a affirmé hier que la récupération des huiles usées et de la peinture, qui contaminent les sites d'enfouissement et l'environnement lorsqu'on les y jette, seront les cibles prioritaires du règlement que Québec publiera dès juin pour forcer les entreprises à récupérer leurs produits ou à payer pour que d'autres le fassent à leur place.

M. Bégin participait à une conférence de presse de la Fondation québécoise en environnement (FQE) dont le porte-parole, Arthur Dubé, a reproché aux multinationales du pétrole de n'avoir pas assumé leurs responsabilités dans la récupération des huiles qu'elles mettent en marché en refusant de se joindre à l'embryon de réseau de récupération mis sur pied, il y a quatre ans, par Canadian Tire, Sanimobile et Recyc Québec. Les automobilistes qui changent eux-mêmes l'huile à moteur de leur voiture peuvent éliminer gratuitement leur vieille huile chez Canadian Tire, qui l'entrepose et l'achemine par l'entremise de Sanimobile chez un éliminateur reconnu.

La fondation fête en quelque sorte le «millionième» litre d'huiles usées, récupéré par le réseau Canadian Tire, pour sensibiliser le public à la nécessité de ne pas jeter les vieilles huiles à moteur dans les égouts, les fossés ou les poubelles.

Un million de litres en quatre ans, c'est assez peu, a reconnu Arthur Dubé, si on sait qu'on génère chaque année 70 millions de litres d'huiles usées dans la province. Les grandes entreprises et réseaux commerciaux en récupèrent la moitié, soit 35 millions. Le reste, soit 35 millions de litres, disparaît dans la nature avec les conséquences que l'on sait. Et cela n'est pas surprenant, car seulement 17 % des Québécois savent qu'un service de récupération, en réalité le seul, est offert par la chaîne Canadian Tire, révèle un sondage Léger et Léger, rendu public hier.

Arthur Dubé a expliqué qu'en lançant cette initiative, la FQE espérait que les pétroliers assumeraient leurs responsabilités et ouvriraient leur réseau de garages à leurs clients et voisins.

«Malheureusement, a-t-il déploré, les pétroliers n'ont pas enclenché de plan d'actions concrètes» et elles ont boudé l'expérience.

L'inertie de ce milieu et de plusieurs autres explique d'ailleurs pourquoi le gouvernement québécois s'apprête à divulguer un projet de règlement qui devrait entrer en vigueur au début de l'an 2000.

Comme le précisait la politique sur la «gestion des matières résiduelles» annoncée l'automne dernier, les entreprises dont la production génère des déchets devront ou bien s'équiper pour récupérer elles-mêmes leurs déchets ou accepter de contribuer financièrement aux collectes sélectives municipales pour qu'elles fassent ce travail à leur place.

Ultimement, ajoute Arthur Dubé, la récupération des huiles usées devrait déboucher au Québec sur la construction d'une usine de recyclage capable de répondre au tiers de la demande avec des produits «re-raffinés». Une telle usine devrait compter sur un minimum de 30 millions de litres d'huiles usées, soit l'équivalent de ce qu'on récupère déjà dans la province. Mais il faut dire que l'essentiel des quantités récupérées au Québec file en Ontario pour un nouveau raffinage et que la portion récupérée chez Canadian Tire aboutit présentement dans les fours des cimenteries du Québec, faute de mieux.

Une telle usine coûterait 10 millions et créerait environ 40 emplois permanents, a précisé M. Dubé.

Quant au ministre Bégin, il a précisé que le règlement en préparation accordera six mois aux entreprises pour décider comment elles vont assumer leurs nouvelles obligations.

Si la peinture et les huiles usées figurent en tête des priorités en raison de la contamination qu'elles engendrent, le règlement aura une portée beaucoup plus générale et touchera la plupart des biens de consommation.

Les journaux, par exemple, et en particulier les plus épais au sens physique du terme, sont particulièrement inquiets car ils devront soit mettre en place un système de récupération, particulier ou collectif, ou contribuer financièrement pour la récupération de leur produit par le truchement de la collecte sélective. En principe, la contribution de chacun sera fonction de l'importance de la pollution générée par le produit, ce qui fera apparaître la valeur écologique de choisir un journal qui va à l'essentiel...

Gestion des déchets

### Bégin entend intervenir

Il ne veut pas d'autres situations comme celle de Joliette

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, entend «intervenir» — même s'il ne dit pas comment — si plusieurs municipalités du Québec se décidaient à imiter l'exemple de Joliette dans le dossier de la gestion des déchets ou «matières résiduelles», selon le nouvel euphémisme.

«J'espère qu'il n'y [...] aura pas d'autres» cas comme celui de Joliette, a lancé le ministre en guise d'avertissement au monde municipal.

Joliette et ses voisines ont décidé cette semaine, au sein de la MRC qui les regroupe, de signer un contrat de 20 ans pour le traitement et l'élimination de leurs déchets domestiques malgré l'opposition de plusieurs groupes de citoyens et d'environnementalistes. Les adversaires de cette décision estiment que la MRC capitalise sur le fait que les plans de gestion sur les matières résiduelles, dont elles devront se doter d'ici deux ans en vertu de la nouvelle politique, devront respecter les contrats en vigueur, ce qui les excusera de ne pas adopter des politiques de récupération et de traitement des déchets plus progressives.

Le ministre Bégin, qui n'avait pas encore réagi publiquement à la décision des municipalités de Lanaudière, a clairement laissé entendre hier en entrevue qu'il percevait, lui aussi, de tels engagements de long terme comme des handicaps à la mise en place de politiques musclées de récupération et de recyclage.

«J'ai écrit à la MRC, a-t-il révélé, pour leur parler des risques qu'ils font courir au plan de gestion» sur leur territoire.

«Si on se rend compte que, partout, on veut contourner les plans de gestion par des contrats de long terme, je devrais intervenir», a ajouté M. Bégin, qui a rappelé que sa collègue Louise Harel, des Affaires municipales, a la responsabilité d'approuver tout contrat de plus de cinq ans autorisé par les édiles municipaux. Mme Harel a aussi la possibilité de déclencher un référendum local sur une telle question pour vérifier si la population appuie le projet des élus.

Quand on lui demande si sa collègue Louise Harel est toujours solidaire de la politique gouvernementale sur la gestion des déchets et la pertinence des plans de gestion, le ministre Bégin rappelle simplement qu'elle était présente à ses côtés lorsqu'il l'avait divulguée en conférence de presse dans la Vieille Capitale.

Dans le dossier de Joliette, les élus de la MRC ont précisé, dans la résolution d'approbation du contrat de 20 ans, qu'ils avaient reçu l'appui du député local et ministre des Transports et de la Faune, Guy Chevrette.

Lorsque la réglementation aura créé l'obligation pour les MRC ou les regroupements de MRC de se doter de plans de gestion de leurs déchets, ces dernières auront deux ans pour en définir les objectifs et les moyens en consultation avec la population.

Ces plans de gestion devront déterminer la stratégie globale de gestion des déchets sur leur territoire. On y précisera la nature, l'importance et le financement des moyens de gestion comme le type de collecte et de récupération, la nature et l'importance relative des équipements collectifs et privés, etc. Si ces questions sont déjà déterminées par contrat de long terme, ne serait-ce que par le choix d'un entrepreneur et d'un site d'enfouissement précis, le débat auquel la population est en droit de s'attendre s'en retrouve sensiblement réduit, d'où les réticences des groupes et du ministre.

Bourses du millénaire

### Québec nomme une négociatrice

LE DEVOIR

Québec nomme la sous-ministre à l'Éducation, Pauline Champoux-Lesage, négociatrice dans le dossier des Bourses du millénaire. Le ministre François Legault pense que ce dossier peut se régler en quelques jours si le fédéral nomme lui aussi un porte-parole. Québec exige toutefois que le négociateur fédéral ne soit pas lié directement ou indirectement à la Fondation des bourses du millénaire. Mercredi, le premier ministre Bouchard, le chef de l'opposition, Jean Charest, et le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont ont adressé une lettre au premier ministre Chrétien pour lui demander de nommer rapidement un représentant pour entreprendre des négociations qui devraient mettre fin au litige.

## LA SAGESSE

## EST TOUJOURS

## ENRICHISSANTE

Pour un portefeuille d'épargne intelligent

### LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Flexibilité et sécurité garanties

- Encaissables en tout temps, sans pénalité, même durant les trois premiers mois.
- Capital garanti sans limites par le gouvernement du Québec.
- Aussi accessibles par prélèvements périodiques.
- Admissibles, sans aucuns frais, au REER et au FERR.
- Taux d'intérêt minimum garanti annuellement.

**3,85 %**  
la première année

Pour vous procurer vos Obligations d'épargne du Québec, appelez dès aujourd'hui un de nos agents d'investissement au 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229 (sans frais), du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

DATE LIMITE : 1<sup>ER</sup> JUIN 1999

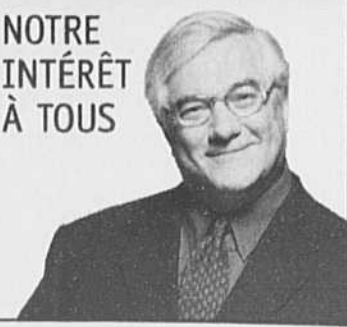
Québec

PLACEMENTS  
QUÉBEC

NOTRE  
INTÉRÊT  
À TOUS

www.placementsqc.gouv.qc.ca

1 800 463-5229



Une grande  
voiture.

# PASSAT



Un petit prix.  
**379 \$**  
PAR MOIS\*

LOCATION 36 MOIS  
PASSAT GLS 99\*

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

\* L'offre s'applique à une Passat GLS 1999, 5 vitesses, neuve. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 2 875 \$ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 430 \$ requis à la transaction. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,10 \$ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de Crédit VW Canada, Inc. Offre valide pour un temps limité. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Chez les concessionnaires participants.

Êtes-vous fait  
pour Volkswagen?

1 888 ROULE VW ou VW.COM



LES CONCESSIONNAIRES  
VOLKSWAGEN

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Belles au Bal  
linda verdoni  
designer  
514-273-4347

MÉDIAS

## Changement de la garde à Télé-Québec

### Doris Girard remplacera Robert Normand d'ici deux semaines

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

D'ici deux semaines, Télé-Québec aura une toute nouvelle patronne: le conseil des ministres a en effet autorisé cette semaine la nomination de Doris Girard, actuellement directrice générale du programme français à l'ONF (Office national du film), en remplacement de l'actuel président, Robert Normand.

La nouvelle a surpris un peu tout le monde mais M. Normand avait indiqué à la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, qu'il ne souhaitait pas nécessairement terminer son mandat, en vigueur jusqu'en décembre 2001, et qu'il était prêt à prendre sa retraite.

À Télé-Québec, la rumeur d'une nomination prochaine courait ces derniers jours et avait causé un certain stress puisque la chaîne est en train d'être remise sur les rails après un parcours chaotique de plusieurs années.

Mais Mme Girard a indiqué hier au *Devoir* qu'elle acceptait justement ce poste parce que «l'époque la plus difficile de Télé-Québec semble derrière. La preuve a été faite de la valeur de Télé-

Québec dans le paysage québécois et j'ai toutes les raisons de croire que l'avenir sera encore plus intéressant».

Télé-Québec tenait justement une conférence de presse cette semaine pour se réjouir d'avoir atteint l'objectif de son plan triennal de 1997, qui était de rattraper 3 % de l'écoute des Québécois. Selon les données des trois derniers mois fournies par la firme Nielsen, la part de marché de Télé-Québec est de 3,2 % auprès du public québécois.

Mme Girard, qui doit rencontrer dans les prochaines semaines ses nouveaux employés pour dresser un tour d'horizon de la situation de Télé-Québec, a indiqué hier que l'actuelle administration de la chaîne a «réalisé une remontée exceptionnelle. Je suis très content que Mario Clément soit là [l'actuel directeur des programmes], il a fait un travail remarquable».

L'actuel président-directeur général de la chaîne, Robert Normand, était en poste depuis trois ans, soit depuis l'été 1996. Lorsqu'il avait accepté ce poste, la tempête était totale à Télé-Québec puisque la chaîne en était à son sixième p.-d.g. en 18 mois.

M. Normand est un haut fonctionnaire de carrière qui avait occupé diffé-



Doris Girard

SOURCE TÉLÉ-QUÉBEC

rentes fonctions au gouvernement québécois de 1962 à 1987, entre autres comme sous-ministre en titre au ministère de la Justice et au ministère des Finances. Il avait ensuite été nommé éditeur du journal *Le Soleil*, et après un passage mouvementé à la tête de ce quotidien, il était revenu au gouvernement en 1994, au ministère des Rela-

tions internationales, avant de prendre la tête de Télé-Québec.

M. Normand quittera Télé-Québec le 17 mai mais demeure employé du gouvernement jusqu'au 28 septembre, date où il prendra officiellement sa retraite de la fonction publique.

Robert Normand a d'ailleurs offert à la nouvelle présidente d'agir comme conseiller jusqu'en septembre et la ministre Maltais a souligné hier que c'était là le signe d'un «passage en douceur» et «un signe de santé» pour Télé-Québec. En nommant Doris Girard, «le gouvernement veut donner un signal clair sur l'avenir de la société d'État», a ajouté la ministre. C'est une femme d'action active depuis le début de sa carrière dans le monde de la culture qui prend la relève.

Agée de 42 ans, Doris Girard a occupé différents postes à l'ONF depuis 1988, où elle agit actuellement comme grande patronne du programme français. Auparavant, Mme Girard avait dirigé sa propre compagnie, Les Productions Septembre, et avait été secrétaire générale de l'Institut québécois du cinéma. De 1978 à 1983, elle avait travaillé comme productrice pour Richard Lavoie et aussi pour Les Productions Loup Blanc avec Yves Simoneau.

Pour le bonheur des vacanciers

## Un vaccin contre la maladie de Lyme est enfin disponible

### La moitié des cas d'infection survient chez les adeptes des activités de plein air

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Le premier vaccin contre la maladie de Lyme, une infection redoutable transmise par la tique qui menace les estivants qui fréquentent les forêts de la Nouvelle-Angleterre, vient de faire son entrée au Canada.

Attendu depuis plusieurs années, un tout nouveau vaccin contre la maladie de Lyme, mis au point aux États-Unis et testé sur près de 11 000 personnes dans les régions endémiques américaines, a reçu la bénédiction du Bureau des produits biologiques du Canada.

La maladie de Lyme, connue depuis 1975, se traduit d'abord par une éruption cutanée sur la morsure de la tique. Elle entraîne par la suite des maux de tête, de la fièvre, de la fatigue et des douleurs articulaires et musculaires. Diagnostiquée rapidement, elle peut être facilement traitée par des antibiotiques.

Non traitée, la bactérie de Lyme peut toutefois se propager lentement et entraîner des problèmes neurologiques sérieux, une cardiopathie et même la paralysie des muscles du visage (paralysie de Bell).

Alors que les manches longues et les pantalons longs constituaient à ce jour le seul moyen de défense des vacanciers, chasseurs et autres coureurs des bois contre les morsures de tiques infectées, ce nouveau vaccin vient s'ajouter à la batterie de mesures disponibles pour se protéger de cette infection.

Appelé Lymerix, le nouveau vaccin développé par le géant pharmaceutique SmithKline Beecham est obtenu par génie génétique. Le vaccin contient un clone d'une lipoprotéine transportée par *Borrelia burgdorferi*, le micro-organisme qui se développe dans l'estomac de la tique et entraîne l'infection caractéristique de la maladie de Lyme.

Or ce nouveau vaccin permet de ré-

injecter cette lipoprotéine remaniée à l'intérieur de la tique quand cette dernière exerce sa morsure pour sucer le sang de son hôte. Les anticorps produits par le vaccin qui circulent dans le sang sont ingurgités et digérés par la tique, ce qui entraîne la destruction du micro-organisme *B. burgdorferi* et empêche sa transmission dans le corps humain.

Le nouveau vaccin n'est toutefois pas sans défauts. Son efficacité est variable selon les individus. Il ne peut être utilisé chez les enfants; chez les adultes, son taux d'efficacité varie, laissant une personne sur cinq non immunisée même après avoir reçu le vaccin.

Selon certains écologistes, le vaccin pourrait même avoir pour effet d'augmenter le nombre de cas d'infection puisque les victimes, se croyant pleinement protégées, auront tendance à laisser tomber les autres mesures de prévention comme les vêtements clairs, les insecticides et l'inspection lors de leurs randonnées en forêt.

Depuis 1991, 100 000 personnes ont été infectées par la bactérie de Lyme aux États-Unis dans les régions considérées endémiques. Au Canada, la tique contagieuse, transportée par le cerf de Virginie et la souris, poursuit son expansion et est maintenant endémique dans le sud de l'Ontario, notamment à Long Point et Pointe-Pelée, et en Colombie-Britannique. Des tiques porteuses de la maladie ont toutefois été répertoriées dans 250 régions du Canada, y compris au Québec.

La moitié des cas d'infection par la bactérie de Lyme survient chez les adeptes du camping, de la randonnée pédestre, de la chasse et d'autres activités de plein air pratiquées en forêt. Au Canada, ce sont surtout les voyageurs qui affectionnent la Nouvelle-Angleterre, le Midwest américain et la côte du Pacifique qui sont les plus à risque de contracter la maladie.

## De l'homme à la machine

### Le décathlon des machines qui marchent se tient ce week-end à Montréal

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Dans un fracas infernal, la New-Maac, une machine marchante conçue par des étudiants en génie de l'Université de la vallée de Mexico, fait quelques pas. Aveugle, sourde et muette, totalement dépourvue d'un sens de l'orientation minimal, elle est incapable de discerner les objets qui se présentent sur son chemin ou sous ses pieds. Sa vitesse de marche est de trois à six mètres par minute et sa principale prouesse est de pouvoir localiser et prendre une balle de billard dans les pinces qui lui servent de mains.

À regarder cette machine à l'œuvre, on se soulage du fait que l'humain, dans toute sa complexité, ne sera pas remplacé par le robot sous peu.

Comme dix autres équipes, celle d'Omar F. Arce Beltran, de Mexico, présentera sa bête au décathlon des robots qui se tient cette année à l'École de technologie supérieure, rue Notre-Dame, à Montréal. Parmi les épreuves que ces robots devront surmonter, on retrouve le grand tour, la recherche et la récupération d'un objet, le franchissement d'un fil de fer tendu, la montée d'une pente et le parcours d'obstacles.

Pour sa part, Patrick Lessard, de l'École de technologie supérieure de Montréal, regarde fièrement la «machine qui marche» qu'il a confectionnée avec sept autres étudiants de l'école et qui lui a coûté des heures et des heures

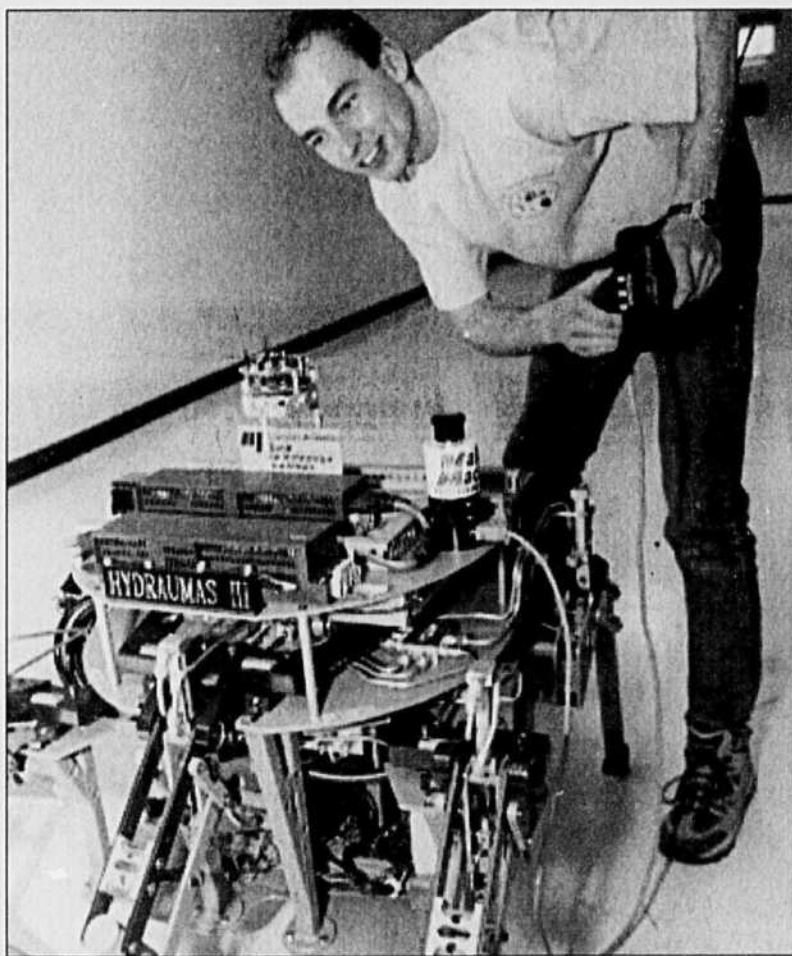
de travail et bien des nuits de sommeil.

Avec six pattes et une tête de chauve-souris, la Hydraumas III a cette faculté d'envoyer des signaux à trois poteaux disposés dans la salle, les informant de sa position géographique et recevant cette information en retour.

En effet, à ce jour, les robots inventés par l'homme n'ont qu'une perception extrêmement limitée de l'environnement. «Il ne sait pas où il est», dit Patrick Lessard. Elles répondent à des commandes lancées par l'homme. Les machines qui marchent seules, qui n'existent pas à l'heure actuelle, auraient pour avantage de pouvoir s'aventurer sur un terrain miné, par exemple, ou dans des terres peu accessibles sur roues.

Perfectionnées, elles pourraient se rendre en forêt profonde ou même circuler sur un terrain poussiéreux comme sur la Lune. Adaptées au transport de personnes handicapées, elles pourraient leur permettre de monter des escaliers ou de gravir une chaîne de trottoir. Mais les machines telles qu'on les conçoit à l'heure actuelle n'ont pas l'ombre d'une décimale des possibilités et de la sensibilité de l'humain.

L'an dernier, lors du décathlon qui a eu lieu en Illinois, l'équipe de l'École de technologie supérieure a remporté le premier prix avec une version moins sophistiquée de la Hydraumas III. Mais au cours des treize décathlons annuels qui ont eu lieu à ce jour, c'est l'université du Colorado qui a rattrapé le plus d'honneurs, avec dix premiers prix.



Patrick Lessard, un des participants montréalais.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Guérin éditeur est tout juste un peu en avance sur son temps.

Déjà en 1995, il publiait de Charles Côté et son équipe **Prévenir la violence dans les écoles, idées et références**

412 pages Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481 44,05 \$

tomato 649

GROS LOT BONI

18 000 000 000 \$

CE SOIR

ÇA CHANGE PAS LE MONDE, SAUF QUE...

## • LES ACTUALITÉS •

La présidence d'Alliance Québec

## Trent est toujours dans la course

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Ben qu'il concède d'ores et déjà la majorité des délégués à son opposant Bill Johnson, le candidat à la présidence d'Alliance Québec, John Trent, a contredit hier, en conférence de presse, les rumeurs qui annonçaient son retrait de la course. A moins d'un mois du congrès de l'organisme anglophone, il a plutôt profité de l'occasion pour durcir le ton à l'égard du président sortant.

John Trent a reconnu qu'il serait «*ou de nier que Bill Johnson dispose déjà de la majorité dont il a besoin pour se faire ré-élire*». Après s'être accordé quelques jours de réflexion, ce que plusieurs avaient interprété comme un signe de son abandon prochain, il a affirmé avoir décidé de poursuivre son combat. Il a dit espérer trouver, d'ici la tenue du congrès du 28 au 30 mai prochain, une

faible chez son adversaire dont il pourrait profiter, mais aussi vouloir donner jusqu'à la fin une voix aux nombreux membres mécontents. L'élection massive, la semaine dernière, de délégués favorables à Johnson dans les différentes sections d'Alliance Québec de la région montréalaise a à toutes fins utiles scellé l'issue du vote au congrès.

Le professeur de sciences politiques à l'Université d'Ottawa, qui se veut désormais plus agressif, a accusé son opposant d'avoir largement eu recours à l'intimidation, notamment verbale, dans les assemblées de section. Il lui reproche également d'avoir purgé l'organisme de tous ceux qui pouvaient lui tenir tête, d'avoir affaibli Alliance Québec sur le plan financier, mais surtout d'avoir semé la discorde et la division au sein de la communauté anglophone, de s'être coupé de la plupart des anglophones vivant en dehors de Montréal et

d'avoir créé un climat d'affrontement avec la majorité francophone.

La popularité de Bill Johnson auprès des anglophones de la région de Montréal pourrait être due, a expliqué John Trent, au fait que cette communauté, trompée par son importance relative, ne réalise pas qu'elle ne représente qu'une petite partie de la population du Québec et prend par conséquent ses désirs pour des droits. Ailleurs au Québec, a-t-il poursuivi, les anglophones auraient compris qu'il valait mieux chercher à faire des compromis.

John Trent a également critiqué le gouvernement québécois qui, dit-il, a commencé à remettre en cause le droit des anglophones à des soins de santé et à des services sociaux dans leur langue. Il a reproché au gouvernement de faire preuve d'une mauvaise foi évidente et de répandre des contrevérités odieuses.

Dans la revue *Forces*

## La SGF sous tous les angles

LE DEVOIR

Destinée par le gouvernement péquiste à devenir le «*bras industriel du Québec*», la Société générale de financement (SGF) fait l'objet du dernier numéro de la revue *Forces*. Sous le titre «*La nouvelle SGF, l'audace des nouveaux entrepreneurs*», la revue trimestrielle présente notamment un portrait et une entrevue avec le nouveau président de la société d'Etat, Claude Blanchet, une présentation des dix secteurs de développement privilégiés par la SGF ainsi que de son nouveau rôle tel qu'elle le conçoit aujourd'hui.

Tout en déclarant révoquer l'époque des interventions étatiques massives dans l'économie, le ministre d'Etat à l'Economie et aux Finances, Bernard Landry, explique dans le même numéro le rôle central que doit jouer la SGF pour assurer au Québec le degré d'investissement nécessaire à son développement. «*A travers des investissements mixtes, dit-il, la SGF permet au Québec de se brancher sur l'Amérique et sur le monde.*»

Un avis que ne partage pas le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest. Plutôt que de chercher à être un partenaire actif dans le développement économique du Québec, déclare-t-il, le gouvernement et la SGF ne de-

vraient intervenir qu'en derniers recours. «*Les gouvernements ont prouvé de manière assez constante, croit-il, qu'ils étaient de très mauvais juges en cette matière.*»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Claude Blanchet, Marcel Couture, Bernard Landry, Michel Pelletier et Jean-Marie Toulouse.

Parfait pour les grosses journées  
et les moments de liberté.

Prenez plaisir à jumeler le travail et les loisirs avec le nouveau téléphone sans fil bimode Ericsson 788 pour seulement 99 \$\*. Vous apprécierez ce modèle ultracompact et ultraléger doté de caractéristiques sophistiquées, dont le mode vibration. Ajoutez à cela 1 300 minutes pour 50 \$ par mois†, et vous aurez tout le temps voulu pour joindre l'utile à l'agréable!

De plus, bénéficiez des avantages de Cantel<sup>MD</sup> AT&T<sup>MC</sup> :

- la facturation à la seconde, l'affichage des appels et la première minute gratuite pour les appels reçus\*\*;
- un maximum de souplesse grâce à un vaste choix d'options, telles que notre nouvelle promotion « soirs de semaine »;
- le plus vaste réseau numérique au pays.

CANTEL<sup>MD</sup> AT&T<sup>MC</sup>

Pour commander ou pour en savoir davantage, composez le

1 888 448-6727  
www.cantelatt.com

CANTEL AT&amp;T

## MONTRÉAL

2360, rue Notre-Dame O.  
(514) 983-16661, Place Ville-Marie,  
bur. 11108

(514) 394-0000

8984, boul. L'Acadie  
(514) 387-99991201, av. Greene  
(514) 933-80005150, rue Jean-Talon O.  
(514) 341-22215954, boul. Métropolitain E.  
(514) 257-88266224 A, rue St-Jacques O.  
(514) 369-4000770, rue Notre-Dame O.  
(514) 875-9512Centre Eaton  
(514) 844-5000Place Alexis-Nihon  
(514) 865-9949Place Versailles  
(514) 355-0003Les Galeries d'Anjou  
(514) 356-0356732, rue Ste-Catherine O.  
(514) 877-0090

## BOUCHERVILLE

Promenades Montarville  
(450) 449-4998

## BROSSARD

7005, boul. Taschereau,  
bur. 150

(450) 926-3111

Place Portobello  
(450) 671-4744

## CARTIERVILLE

12366, boul. Lachapelle  
(514) 856-1884

## CHATEAUGUAY

129, St-Jean-Baptiste  
(450) 692-2201

## DOLLARD-DES-ORMEAUX

3339 L, boul. des Sources  
(514) 683-3333

## DRUMMONDVILLE

1565, boul. Lemire  
(819) 478-0851

## GATINEAU

360, boul. Maloney O., bur. 1  
(819) 663-8580Promenades de l'Outaouais  
(819) 561-3031

## GRANBY

575, boul. Boivin  
(450) 777-6612

## JOLIETTE

517, rue St-Charles-Barrémée N.  
(450) 755-5000

## KIRKLAND

2758, boul. St-Charles  
(514) 428-9000

## LAVAL

1696, boul. des Laurentides  
(450) 629-60603364, boul. St-Martin O.  
(450) 682-2640Carrefour Laval  
(450) 687-5386

## LASALLE

8457, boul. Newman  
(514) 368-4000Carrefour Angrignon  
(514) 368-4230

## LONGUEUIL

3619, chemin Chambly  
(450) 442-1566

## POINTE-CLAIRE

Fairview Pointe-Claire  
(514) 695-1554

## REPENTIGNY

110, boul. Industriel  
(450) 581-4666Les Galeries de Rivière-Nord  
(450) 581-7756

## ROSEMÈRE

209, boul. Curé-Labelle  
(514) 971-0707

## SAINT-BRUNO

Promenades St-Bruno  
(450) 653-7472

## SAINT-EUSTACHE

360 E, rue Arthur-Sauvé  
(450) 974-9299

## SAINT-HUBERT

3399, boul. Taschereau  
(450) 676-3963

## SAINT-HYACINTHE

Les Galeries St-Hyacinthe  
(450) 261-9991

## SAINT-JEAN

Carrefour Richelieu  
(450) 359-4941

## SAINT-JÉRÔME

108, boul. du Carrefour  
(450) 431-2355

## SAINT-LAURENT

438, rue Isabey, bur. 108  
(514) 340-0334Place Vertu  
(514) 745-0745

## SAINTE-DOROTHÉE

241C, boul. Samson  
(450) 969-1771

## SHERBROOKE

2980, rue King O.  
(819) 566-5555Carrefour de l'Estrie  
(819) 822-4650

## TERREBONNE

1257, boul. des Seigneurs  
(450) 964-1964Les Galeries de Terrebonne  
(450) 964-8403

## TROIS-RIVIÈRES

5335, boul. des Forges  
(819) 372-5000

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

L'Ontario ira bientôt aux urnes

## Les partis sont fin prêts pour le scrutin... après le budget

Les enjeux seront les mêmes qu'en 1995

Toutes les conditions sont réunies pour le déclenchement imminent des élections en Ontario. Les enjeux rappellent la campagne de 1995 mais le territoire disputé, lui, a radicalement changé. Vingt-sept comtés ont disparu pour faire place à une carte électorale identique à celle du fédéral.

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Le premier ministre ontarien Mike Harris le dément mais tout indique qu'il n'attend que le dépôt de son budget, mardi, pour affronter un électoral polarisé.

Les partis sont fin prêts pour un scrutin qu'on prévoit pour au plus tard à la mi-juin. Ils ont choisi la plupart de leurs candidats, loué leurs locaux et autobus de campagne, établi les plans de tournée des chefs et testé plusieurs de leurs messages. Libéraux et conservateurs ont aussi rendu publics leurs plateformes électorales.

Officiellement, la campagne ne doit durer qu'entre 28 et 40 jours. En réalité, elle dure depuis l'automne et s'est accélérée au cours des dernières semaines. Les conservateurs se sont montrés les plus agressifs en s'attaquant à la personnalité du chef libéral Dalton McGuinty, qu'ils dépeignent comme un être faible et indécis.

Leur dernière offensive ne s'est pas arrêtée là. Ils ont multiplié les publicités gouvernementales au ton franchement partisan dans le seul but de vanter les politiques du gouvernement Harris. Le budget de mardi servira aussi de rampe de lancement puisque les conservateurs entendent centrer leur campagne sur les réductions de taxes et leur effet économique positif. Leur programme dévoilé jeudi promet une nouvelle baisse de 20 % des impôts personnels en plus de proposer une série de mesures sociales et judiciaires ultraconservatrices.

La confiance de l'équipe de Mike Harris repose beaucoup sur le chef.

«Un leadership fort pour un Ontario fort» est leur plus récent slogan publicitaire. M. Harris est, selon les sondages, beaucoup mieux connu que ses opposants. La moitié des Ontariens juge favorablement sa performance alors que l'autre moitié pense le contraire. Bien qu'une large portion de la population en vueille au gouvernement pour les compressions sévères imposées aux systèmes de santé et d'éducation, plus de la moitié croit qu'il est sur la bonne piste sur le front économique. Les partis conservateur et libéral se font une chaude lutte, prenant tour à tour la tête des sondages, loin devant le NPD.

Plusieurs observateurs et politiciens fédéraux prédisent une victoire conservatrice. D'abord à cause du chef. Ensuite parce que les libéraux n'ont jamais réussi à maintenir leur niveau d'appuis d'un bout à l'autre d'une campagne, note Clinton Archibald, professeur d'administration publique à l'Université d'Ottawa. En 1995, la leader Lynn McLeod avait démarré la campagne avec une avance confortable mais Mike Harris et sa «révolution du bon sens» l'ont vite semée pour remporter 82 sièges. Les libéraux en ont décroché 30, les néo-démocrates, 17.

Les néo-démocrates de Howard Hampton entraînent encore la patte cette année, même si ce sont surtout eux qui devraient profiter de l'appui des syndicats de professeurs et de fonctionnaires qui ont promis d'investir temps et argent pour défaire le gouvernement.

Le libéral Dalton McGuinty, lui, compte faire mentir les oracles en rappelant aux Ontariens le prix qu'ils ont dû payer pour leurs baisses de

taxes: dette provinciale accrue laissée aux générations futures, compressions dans les services de santé, crise dans le système d'éducation, disparition de nombreux services, augmentation astronomique des frais de scolarité dans les collèges et universités, hausse des frais d'usager.

M. McGuinty ne s'oppose pas à un allègement du fardeau fiscal mais refuse d'imiter le gouvernement Harris, qui a emprunté pour y arriver. Le chef libéral soutient qu'il faut réparer les dégâts dans les secteurs de la santé et de l'éducation et équilibrer le budget avant d'offrir des réductions de taxes. Les munitions des libéraux ontariens ont cependant perdu de leur puissance en février dernier lorsque le gouvernement fédéral libéral a décidé d'augmenter de façon substantielle la portion des transferts destinés à l'Ontario. Le gouvernement Harris s'en est aussitôt servi pour panser les plaies les plus vives du système de santé.

Les libéraux ont aussi un problème bien particulier qu'est venu accentuer le redécoupage de la carte électorale. En faisant passer le nombre de comtés de 130 à 103, le gouvernement Harris a enlevé des circonscriptions à tous les partis. Mais plus significatif pour les libéraux est le fait que les frontières de tous les comtés provinciaux et fédéraux sont maintenant identiques. Les libéraux fédéraux détiennent 101 circonscriptions, ce qui peut encourager la coopération des militants, note le vice-premier ministre fédéral Herb Gray.

Mais selon Clinton Archibald, le Parti libéral de l'Ontario doit faire attention pour bien se démarquer. Il existe, explique-t-il, une tradition ontarienne encore plus enracinée qu'au Québec voulant que les deux niveaux de gouvernement se fassent contrepoids. Les Ontariens ont tendance à envoyer à Ottawa et à Queen's Park des gouvernements d'allégeance différente. Se distinguer a donc son importance.

M. McGuinty en est conscient. Il



Mike Harris

ARCHIVES LE DEVOIR

veut coopérer avec le PLC et espère son aide. Mais, insistait-il cette semaine, «nous sommes des cousins, pas des jumeaux».

L'an dernier, il a averti les libéraux fédéraux qu'ils devraient accepter qu'il les critique. Cela a mal passé et plusieurs députés de Jean Chrétien avouent en privé qu'ils feront leur devoir de libéraux, mais sans plus. Ils ne voudraient pas non plus être blâmés si un échec comme celui de juin 1995 devait survenir, dit l'un d'eux.

Certains vétérans font aussi preuve de prudence. Ils ne veulent pas se transformer en opposition officielle de Mike Harris, comme certains de leurs collègues le souhaiteraient. «Il ne faut pas tout mêler», note discrètement une députée.

La campagne sera courte, vigoureuse et mordante. Les attaques personnelles ne manqueront pas. Mais une chose sera claire au bout du compte. On saura enfin si l'élection de Mike Harris en 1995 a été un accident de parcours, comme certains le prétendent, ou un virage ferme de l'Ontario vers la droite. Sa réélection ne permettrait plus d'en douter.

L'an 1 de Jean Charest

## Un chef à la recherche d'un parti

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Jean Charest donne trois longues années à son parti pour se renouveler et bâtir un programme qui saura convaincre les Québécois d'adopter l'option libérale lors des prochaines élections. Depuis un an, le Parti libéral du Québec est allé chercher à Ottawa un chef qui a su apprivoiser la politique québécoise au point de gagner une pluralité de votes le 30 novembre dernier. Le PLQ doit maintenant remplir sa part du contrat fédéraliste québécois, pense le sénateur Jean-Claude Rivest.

«Jean Charest a donné un chef au parti, mais il faudrait que le parti donne un parti à Jean Charest. Il faut travailler en profondeur et refaire le programme. Ça ne s'est pas fait depuis longtemps.»

Il y avait 1000 personnes pour célébrer le premier anniversaire de la nomination de Jean Charest à la tête du Parti libéral hier à Québec. Leur enthousiasme s'est peu à peu refroidi en recevant le nouveau message du chef. À ces vétérans militants, M. Charest a confirmé hier l'inoxable signal du «renouveau», du «ressourcement» du parti autour de ses valeurs à lui: libertés individuelles, recentrage du rôle de l'État et progression du Québec à l'intérieur du Canada.

Le chef a souligné les efforts «extraordinaires» des élus libéraux, mais les militants devront eux aussi redoubler d'ardeur. Le sénateur Rivest ne croit pas que le travail de sappe quotidien des députés du PLQ à l'Assemblée nationale soit suffisant pour rejoindre l'opinion publique. Le travail du comité Pelletier sur le programme constitutionnel est important s'il y a un référendum, souligne-t-il, mais la question nationale n'est pas nécessairement le seul élément qui convaincra l'électorat francophone à voter pour les libéraux. Ce sont plutôt les problématiques de fond de l'éducation et de la santé auxquelles il faudra trouver des réponses. Avec le recul, c'est probablement ce qui a fait défaut au PLQ lors de la campagne électorale, avant, pendant et après.

L'arrivée de Jean Charest au PLQ a certainement marqué la fin du nationalisme ambigu à la Robert Bourassa. L'option Charest a toujours été de faire progresser le Québec à l'intérieur du Canada, mais cette philosophie a été complètement obnubilée par le «J'ai choisi le Québec» du transfuge conservateur et très vite noyée dans la tempête médiatique entourant l'arrivée du chef en politique québécoise.

Le printemps dernier, l'effet Charest s'est d'abord transporté à l'Assemblée

nationale sous la forme de périodes de questions de plus en plus agressives de l'opposition officielle. Ce ton tranchant est bien celui de Jean Charest, qui se rapprochait hier encore au gouvernement péquiste de ressembler à celui qui gouvernait jadis l'Union soviétique. Il n'y a peut-être pas de PolitBuro à Québec, soutient le chef libéral, mais il existe au ministère de la Santé un «Pauline-Buro», c'est-à-dire, explique-t-il, une ministre qui possède une «volonté de tromper» la population.

Il y a dix mois, chaque question posée si elle était la dernière aura d'ailleurs réussi à ébranler le réformateur Rochon et son virage ambulatoire. Malgré les attaques massives des libéraux, les sondages démontraient toutefois ce que Jean Charest lui-même avait prédit: la fin d'une lune de miel passagère entre l'électorat et le nouveau venu. Puis, vint l'été et disparut le chef libéral. Lors de la rentrée obligée de la Commission jeunesse, en août, le chef avait déjà perdu l'enthousiasme du début. Les sondages, desquels se moque le chef libéral en disant qu'ils ont une marge d'erreur de 10 %, remettaient les pendules à l'heure des doutes des Québécois, qui demandaient de voir avant d'acheter.

Il n'en fallait pas plus au premier ministre Bouchard pour déclencher la campagne électorale. Elle démontrera le manque de préparation d'un Parti libéral encore en train de récupérer de la greffe entre l'entourage conservateur du chef et les militants libéraux de longue date qui venaient de traverser le désert avec Daniel Johnson. Ce retard fatal n'a toutefois pas empêché Jean Charest de consolider le vote libéral, les électeurs francophones continuant de faire confiance à Lucien Bouchard.

Pour rejoindre cet électorat, M. Charest demande à ses militants de se rapprocher des décideurs régionaux. Il a nommé un jeune directeur général de 34 ans, Joël Gauthier, un libéral qui militait déjà depuis 19 ans, insiste le chef, pour diriger l'opération de charme. Mais il devra y avoir plus, et Jean Charest le comprend très bien quand il dit qu'il n'y aura «pas de raccourci».

Cette fois, estime-t-il, le temps joue pour lui. Affirmant ne pas s'ennuyer pour lui, il confie aux journalistes: «Je suis au bon endroit au bon moment. Je suis finalement arrivé à un point où je peux faire mon travail.» Que les nouveaux militants libéraux fassent leur en «se mettant à l'écoute de la population», a-t-il ajouté devant ses 1000 partisans qui se demandent comment vendre les libertés individuelles aux décideurs locaux.

Kosovo

## Le Canada réactive ses plans pour accueillir 5000 réfugiés

La ministre Rémillard répond à un appel de l'ONU

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration Lucienne Robillard a annoncé hier que le Canada réactivait son plan d'urgence pour accueillir 5000 réfugiés kosovars à la demande du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

En raison de la surpopulation des camps de réfugiés, la situation devient de plus en plus critique, a expliqué Mme Robillard lors d'une conférence de presse hier. Devant une telle situation, la «tradition» au Canada, c'est d'être généreux, a-t-elle déclaré.

L'appel est venu hier matin. Le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Sadako Ogata, a expliqué à Mme Robillard que l'arrivée massive de nouveaux réfugiés — 20 000 en trois jours — à la frontière de l'ancienne république yougoslave de la Macédoine rendait la situation intenable. L'état des nouveaux réfugiés qui traversent la frontière est lamentable, a expliqué Mme Ogata à la ministre Robillard. Leur état de santé laisse à désirer et ils sont «traumatisés» par les horreurs d'un conflit qui dure depuis presque 40 jours.

Le Canada avait déjà offert d'accueillir 5000 réfugiés sur son sol il y a trois semaines, mais ce plan avait été mis sur les tablettes, le Haut-Commissariat jugeant qu'il serait préférable de maintenir les réfugiés dans la région immédiate du Kosovo.

Or l'Union européenne, qui avait promis d'en accueillir 100 000, traîne la patte pour des raisons que Mme Robillard ignore. Devant ces faits, Mme Ogata a demandé aux pays non européens, le Canada, l'Australie et les États-Unis, de venir à la rescousse des réfugiés.

Dans un communiqué remis aux journalistes, Mme Ogata note que «la vague croissante de réfugiés, les conditions dégradantes dans les camps surpeuplés et l'anxiété croissante des autorités macédoines» l'avaient forcée à réviser sa décision.

Les premiers pourraient arriver dès lundi midi ou probablement mardi. On s'attend à un vol de 350 passagers par jour. Les réfugiés mettront pied dans les bases militaires de Trenton, en Ontario, et de Greenwood, en Nouvelle-Écosse. D'autres bases comme celle de Valcartier pourraient être mises à contribution.

Les réfugiés devront venir au Canada sur une base volontaire et être en

état de voyager. Ils passeront quelque temps dans les bases militaires, où ils devront subir des examens médicaux avant de rejoindre les communautés. Des milliers de Canadiens ont ouvert leurs portes aux réfugiés.

La ministre a usé de ses pouvoirs discrétionnaires pour leur reconnaître le statut de réfugiés. Ils pourront, de ce fait, s'établir de façon permanente au Canada. Ils auront accès à l'aide sociale et aux soins médicaux. Mais la grande majorité des réfugiés, croit Mme Robillard, voudront retourner au Kosovo une fois la paix rétablie. Le Canada financera leur passage.

Le gouvernement canadien ne savait trop comment réagir hier aux propos d'un porte-parole du ministère des Affaires étrangères yougoslave, Bebojsa Vukovic. Il avait laissé entendre qu'il accepterait la présence d'une force internationale au Kosovo avant de préciser que celle-ci devait être composée de civils et non de militaires.

Le premier ministre Jean Chrétien a salué «toute ouverture» de la part de Belgrade. Prudence oblige, le porte-parole des Affaires étrangères Jim Wright signalait en fin d'après-midi que le Canada préférerait avoir un son de cloche de l'envoyé spécial de la

Russie, Viktor Tchernomyrdine, avant de se prononcer. Le président américain Bill Clinton a rejeté d'emblée cette proposition de Belgrade.

Simone Bussièrès  
La pyramide des morts roman

156 pages - 14,95 \$

«Tout ce monde de morts, et de vivants aussi, forme une galerie de personnages intéressante, à travers laquelle s'exprime l'esprit d'une société et d'une époque.»

Réginald Martel, La Presse

10 ans d'histoire au  
**SEPTENTRION**

www.septentrion.qc.ca

**CLIP TAPIS DECOR**

**SPÉCIAL INVENTAIRE**

TAPIS commercial \$0.66 p.c.

TAPIS berbère \$1.35 p.c.

TAPIS Peluche \$1.49 p.c.

TAPIS Sisal \$2.49 p.c.

**12\* MOIS**

**SANS INTÉRÊTS**

**VENTE 3 pour 1\***

**VOUS OBTENEZ**

1- TAPIS 1<sup>RE</sup> QUALITÉ

2- SOUS TAPIS GRATUIT

3- INSTALLATION GRATUITE

**SUPER CHOIX DE CARPETTES À MOTIFS**

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal 729-0891  
(entre boul. St-Michel et boul. Pie IX)

COLLÈGE JEAN-EUDES

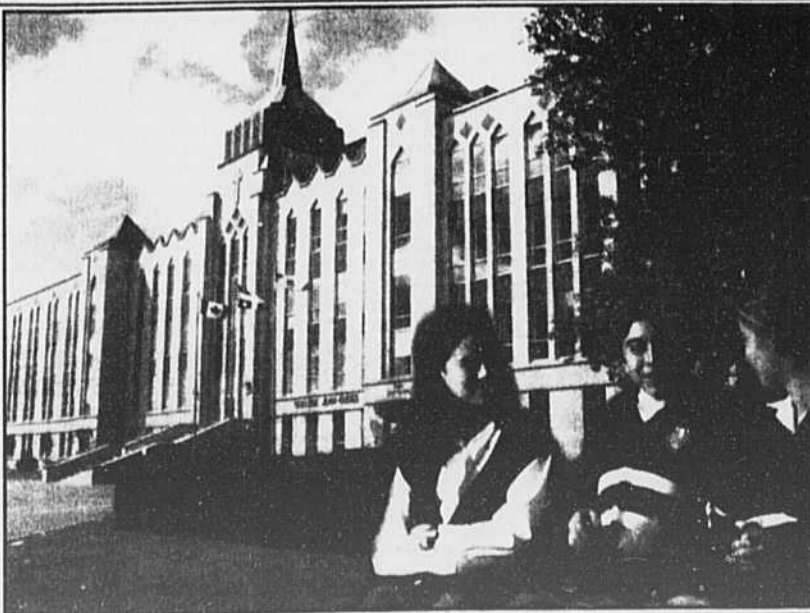
COURS SECONDAIRE POUR FILLES ET GARÇONS • ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

## PORTES OUVERTES

LE SAMEDI 8 MAI 1999 DE 13 H À 16 H 3535, BOUL. ROSEMONT, MTL (514) 376-5740

**CONCENTRATIONS**  
ARTS-ÉTUDES : art culinaire, arts, cinéma-photo-vidéo, danse, infographie, mode, musique, théâtre, scénographie/costume  
ÉDUCATION INTERNATIONALE : langue et culture, humanisme et connaissance des nations, coopération internationale et implication à l'étranger  
SCIENCES : sciences biologiques, génies en herbe, informatique  
SPORTS-ÉTUDES : badminton, basket-ball, football, hockey, natation, patinage artistique, patinage artistique/danse, volley-ball, soccer, sports équestres

UN ENCADREMENT EXCEPTIONNEL  
DES INSTALLATIONS HORS-PAIR  
DES TECHNOLOGIES DE POINTE  
UNE RÉPUTATION D'EXCELLENCE



Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevor.com

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, DIVISION DES PETITES
CREANCES, NO 500-32-04379-995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, DIVISION DES PETITES
CREANCES, NO 500-32-04379-995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, DIVISION DES PETITES
CREANCES, NO 500-32-04379-995.

Arbrite, 1 bureau en Arbonne, 1 filière
en métal, 3 bores horizontale, 1 dactylo
Brother AX-18 et plusieurs autres

SPRINT de couleur blanche, imm. TRB
586, n/s. JG1M16155JK74543.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT
DE MONTRÉAL, NO DE COUR: 665
712-246, 665-222-784, 668-807-834,

AVIS
A TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre
connaissance de votre annonce et

CORPORATION
D'HERBERGEMENT
DU QUÉBEC
APPEL
D'OFFRES
Propriétaire: CARREFOUR DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DE LA SAINT-MAURICE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT
DE QUÉBEC, NO DE COUR: 200-22-
008151-987, COUR DU QUÉBEC,

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

LE CARREFOUR DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DE LA SAINT-MAURICE, propriétaire, demande des soumissions pour des travaux
d'aménagement afin de permettre l'intégration du Foyer Méritas.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-
075675-996, LES PLACEMENTS

MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

MOTS CROISÉS LE MONDE
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

HORIZONTELEMENT
1. Maître du suspense — Thallium.
2. Derrière — île de l'archipel des Hawaii.

HORIZONTELEMENT
1. Bien sûr, il faut en prendre,
mais pas trop. — II. Retour à la source.

VENTES PAR SHÉRIF
AVIS PUBLIC est par le présent, donné
que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés

VENTES PAR SHÉRIF
AVIS PUBLIC est par le présent, donné
que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie
"ACCES-DOMOTIQUE INC"
demandera à l'inspecteur général des institutions financières

DONNEZ À QUELQU'UN UNE DEUXIÈME CHANCE!
Discutez du don d'organes avec votre famille et signez votre carte de donneur dès aujourd'hui.
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

Donner, c'est leur redonner espoir.
Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire
1425, René-Lévesque Ouest,
Bureau 506, Montréal (Québec)
H3G 1T7 Tél: 1 800 567-ACDM

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## Putsch à Moroni

Moroni (AP) — Un coup d'État militaire a renversé hier à Moroni le président comorien intérimaire Tadjidine ben Said Massoudé. Les mutins, se disant inquiets de l'instabilité de l'archipel, ont placé les membres du gouvernement en résidence surveillée et appelé la population au calme. Dans un communiqué lu par le lieutenant Rashidi Abdullah sur les ondes de Radio Comores, le chef d'état-major de l'armée nationale de développement de la République fédérale islamique des Comores (RFIC), le général Assoumani Azzali, a déploré l'échec de récentes discussions sur l'avenir politique de l'archipel. Il a ajouté que l'armée avait « décidé de s'interposer pour empêcher le pays de sombrer dans le chaos et l'anarchie ». Ancienne colonie française jusqu'en 1975, cet archipel de 700 000 habitants situé au large du Mozambique dans l'océan Indien se compose des îles de Grande Comore, Mohéli et Anjouan. Une conférence de paix à propos de l'île séparatiste d'Anjouan avait pris fin le 23 avril à Madagascar sans résultats. Le chef des putschistes s'engage à restaurer la paix « sur l'ensemble du territoire » des Comores.

## Vagnorius s'en va

Vilnius (Reuters) — Le premier ministre lituanien, Gediminas Vagnorius, a annoncé hier sa démission, sur fond de désaccord avec le chef de l'Etat, Valdas Adamkus, et d'impopularité croissante. Au cours d'une de ses rares allocutions télévisées, Vagnorius a fait part de son intention de remettre sa démission lundi au président Adamkus et de lui demander de nommer un autre membre du gouvernement premier ministre intérimaire. Cette crise politique n'augure toutefois pas, a priori, de législatives anticipées. Après des mois de critiques à peine voilées contre le gouvernement, Adamkus avait déclaré la semaine dernière qu'il ne pouvait plus faire confiance au premier ministre en raison de son style autoritaire dans le traitement d'une série de privatisations. Le Parlement, où les deux partis de droite de la coalition de Vagnorius détiennent 81 des 138 sièges, a adopté une résolution lui demandant de rester en fonction.

## Scrutin à Panama

Panama (AFP) — Les Panaméens sont appelés à élire demain leur président au cours d'un scrutin qui se jouera essentiellement entre Martin Torrijos et Mireya Moscoso, fils et veuve de deux leaders populistes, dont les programmes se ressemblent comme deux gouttes d'eau. Martin Torrijos est fils du général nationaliste Omar Torrijos, arrivé au pouvoir en 1968 à la faveur d'un coup d'Etat contre Arnulfo Arias, trois fois président, dont Mireya Moscoso est la veuve. Signataire du traité de 1977 par lequel les Etats-Unis ont restitué le canal interocéanique au Panama et évacué leurs troupes le 31 décembre, Omar Torrijos est mort en 1981 dans un accident d'avion dont les causes n'ont pas été élucidées.

## Dando menacée

Londres (Reuters) — La police britannique a déclaré hier que la journaliste vedette de la BBC assassinée à Londres, Jill Dando, avait reçu une lettre anonyme de menaces. Cette lettre proviendrait d'un groupe pro-Serbie et aurait été envoyée après que Dando (37 ans) eut fait un appel en faveur des réfugiés albanais du Kosovo. Ce message ne contenait pas de menace de mort, précise la police en soulignant qu'un auxiliaire de Dando a cru qu'il s'agissait d'un auditeur illuminé et qu'il a jeté la lettre au panier. A Londres, l'enquête a pris un tour d'accélération hier lorsqu'on a publié un portrait robot du principal suspect (portrait décrit par celui qui a vu l'assassin à un arrêt d'autobus) et lancé un appel aux témoins qui auraient des données sur l'assassin présumé de l'animatrice de *Crimewatch*, décédée dans le transport vers l'hôpital après qu'un voisin l'eut trouvée dans une mare de sang.

## Ocalan, le 31 mai

Ankara (AFP) — Le procès du chef rebelle kurde Abdullah Ocalan s'ouvrira le 31 mai sur l'île-prison d'Imrali, en mer de Marmara (ouest), a décidé hier la Cour de sûreté de l'Etat (DGM) d'Ankara, selon l'agence Anadolu. La cour a pris cette décision lors d'une audience à Ankara dans un procès intenté en 1997 contre le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), en son absence. Ocalan, qui comparaitra pour la première fois depuis sa capture, mi-février au Kenya devant ses juges, est accusé de « trahison et atteinte à l'intégrité territoriale de la Turquie » suivant l'article 125 du code pénal turc qui prévoit la peine capitale. Jeudi, deux procédures en cours contre Ocalan ont été réunies par la DGM d'Ankara, un procureur de la cour ayant fait valoir qu'elles avaient été lancées sur la base du même article de loi, l'article 125, et sous les mêmes chefs d'accusation.

## Nouvelle offre floue de Belgrade

L'OTAN est passible du TPI pour ses bombardements de civils

Le plus haut responsable des droits de l'homme de l'ONU a averti hier que l'OTAN aussi serait passible du Tribunal international pénal sur l'ex-Yougoslavie si ses bombardements meurtriers de civils étaient jugés des crimes de guerre. Le haut-commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, a souligné qu'elle ne plaçait pas sur un même pied l'épuration ethnique délibérée commise par les forces serbes au Kosovo et les morts de civils dans des raids d'avions occidentaux.

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Belgrade — La Yougoslavie a laissé entendre hier qu'elle n'écarterait pas l'idée d'une présence non armée des Nations unies au Kosovo, mais les conditions d'un tel déploiement restent floues après une série d'annonces contradictoires émanant de Belgrade.

Cette proposition est en deçà des conditions posées par la communauté internationale pour cesser les frappes contre les forces serbes, a expliqué le porte-parole du Conseil de sécurité nationale américain, David Leavy.

Cette mise au point yougoslave survient au moment où l'OTAN annonce avoir mené sa plus intense nuit de bombardements contre les forces serbes et alors que l'émissaire russe dans les Balkans, Victor Tchernomyrdine, arrivait à Belgrade pour une nouvelle tentative de médiation. Après 37 nuits consécutives de frappes contre les forces serbes, on a appris hier que le président Clinton se rendrait la semaine prochaine, sur le chemin des bases américaines en Allemagne, au siège de l'OTAN à Bruxelles, où il « entend [...] rencontrer la direction de l'OTAN et réexaminer l'état de cette opération ».

Parallèlement à ces raids aériens, le conseil des ministres de l'UE a annoncé hier que l'embargo sur les livraisons de pétrole à la Yougoslavie serait effectif aujourd'hui et qu'il s'était assuré de la participation à l'embargo de tous les pays candidats à l'adhésion.

En marge des opérations militaires et diplomatiques, la situation des réfugiés reste toujours préoccupante. Pres de 5000 Kosovars sont arrivés dans la matinée en Macédoine, par le poste-frontière de Blace, et plus de 4000 autres sont arrivés dans la région de Kukës, en Albanie.

Lors d'une conférence de presse à Belgrade, prié de dire si la Yougoslavie acceptait le déploiement d'une force internationale armée au Kosovo, Nebojsa Vujovic, porte-parole du ministre yougoslave des Affaires étrangères, avait répondu: « La Russie et la Chine sont elles aussi membres du Conseil de sécurité, et si le Conseil de sécurité se dirige dans cette voie, on le soutiendra ».

Quelques minutes plus tard, sur la chaîne américaine CNN, Vujovic admettait que cette présence n'était envisageable qu'à condition d'être non armée.

« Nous faisons allusion à une mission internationale des Nations unies non armée, pas à une force », a-

til déclaré. Porteur de « propositions concrètes pour régler la crise des Balkans », Viktor Tchernomyrdine est arrivé à Belgrade pour sa deuxième mission en moins d'une semaine auprès des autorités yougoslaves.

Jeudi soir, il avait fait état de « rapprochements » entre Moscou et les Occidentaux vers une solution politique au conflit au terme de ses entretiens avec les autorités allemandes et italiennes. Une demi-heure seulement après son arrivée, l'alerte aérienne a été de nouveau déclenchée dans la capitale yougoslave, lourdement frappée dans la nuit par les bombes alliées.

Jamie Shea

Dans la matinée, le porte-parole de l'Alliance, Jamie Shea, avait annoncé que les appareils avaient effectué 600 « sorties » au cours des dernières 24 heures, touchant le « cœur de la machine militaire » yougoslave à Belgrade: deux bâtiments du ministère de la Défense, dont le siège de l'armée yougoslave, un quartier général des forces spéciales de police et un émetteur de télévision en banlieue de la capitale.

L'agence serbe Beta fait état d'un mort, un policier, et de 37 blessés lors de cette série de raids sur la capitale. De plus, l'agence yougoslave Tanjug a rapporté qu'un tremblement de terre de faible intensité avait secoué Belgrade et Novi Sad, la capitale de la Voïvodine, en tout début de matinée.

Selon la radiotélévision serbe (RTS), au moins huit personnes ont été tuées dans la nuit lors d'un bombardement dans le nord de la Serbie, près de Kragujevac, et une femme a péri à Trstenik, dans le centre de la Serbie, alors qu'elle se trouvait sur un pont de la ville bombardé par l'aviation alliée.

Par ailleurs, le haut-commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, a souligné qu'elle ne plaçait pas sur un même pied l'épuration ethnique délibérée commise par les forces serbes au Kosovo et les morts de civils dans des raids d'avions occidentaux.

Mais elle a averti l'Alliance atlantique, qui venait de mener ses plus violents pilonnages de la RFY depuis leur début il y a cinq semaines, qu'elle ne se situait pas au-dessus du droit international.

« Je ne tire pas un trait d'égalité entre les violations des droits de l'homme des Albanais du Kosovo, les actes effroyables et délibérés de violence perpétrés contre eux, les tueries, disparitions, viols de femmes, destruction des identi-



GORAN TOMASEVIC REUTERS

Agé de 25 ans, cet Albanais du Kosovo a été tué lors d'un raid aérien de l'OTAN dans la nuit de jeudi à vendredi, à une vingtaine de kilomètres au sud de Pristina, la capitale du Kosovo. Au total, quatre Kosovars auraient été tués par ces bombardements.

tés et biens, etc. », a-t-elle dit à la presse. Mais, a ajouté le haut commissaire, « j'ai néanmoins le sentiment qu'il est nécessaire d'attirer l'attention sur la mort de civils comme conséquence des bombardements et de souligner l'importance du principe de proportionnalité ».

Dans une déclaration à la Commission des droits de l'homme qui achevait sa session annuelle, Mme Robinson avait auparavant souligné que le Tribunal pénal international de La Haye sur l'ex-Yougoslavie avait juridiction pour les crimes de guerre commis en RFY, y compris au Kosovo.

« Les actions individuelles de personnes appartenant aux forces serbes, à l'Armée de libération du Kosovo ou à l'OTAN peuvent en conséquence être examinées s'il apparaît que de graves violations du droit humanitaire international ont été commises », a-t-elle dit. « De nombreux civils ont sans contes-

te été tués, des installations civiles visées » par l'OTAN, a-t-elle dit. Elle a cité les chiffres des autorités yougoslaves, mentionnant 500 morts et 4000 blessés. Interrogée par les journalistes sur d'éventuelles inculpations de membres, du personnel ou des dirigeants, de l'OTAN, elle a répondu que cette tâche était la responsabilité du procureur spécial du TPI, Louise Arbou. Elle a souhaité que ses déclarations aient au moins un effet déclaratoire sur l'OTAN.

Enfin, arrivé dans la journée en visite en Albanie, le premier ministre français Lionel Jospin a exprimé ses doutes sur l'idée d'une « pause humanitaire » dans les frappes alliées pour pouvoir venir en aide aux réfugiés. Cela pourrait constituer pour les forces serbes « une occasion formidable pour, très tranquillement, réinstaller, améliorer leur dispositif », a-t-il dit.

## Sept parrains du terrorisme

La liste est inchangée depuis 1993

ANDRÉ VIOLLAZ  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'Iran et la Libye figurent parmi les pays qui ont soutenu le terrorisme en 1998, malgré leurs efforts pour se rapprocher de Washington, selon le rapport du département d'Etat sur les activités terroristes en 1998.

Le rapport indique aussi que 1998 a été l'année où le terrorisme a fait le plus de victimes: 741 morts et 5952 blessés en 273 attentats.

Le département continue de citer les sept mêmes pays comme parrains du terrorisme mondial: Cuba,

Iran, Irak, Libye, Corée du Nord, Soudan, Syrie. Cette liste est inchangée depuis 1993.

Les pays qui figurent dans ce palmarès de la terreur ne peuvent recevoir aucune aide américaine

Le rapport indique aussi que 1998 a été l'année où le terrorisme a fait le plus de victimes: 741 morts et 5952 blessés en 273 attentats.

Le département continue de citer les sept mêmes pays comme parrains du terrorisme mondial: Cuba, Iran, Irak, Libye, Corée du Nord, Soudan, Syrie. Cette liste est inchangée depuis 1993.

Les pays qui figurent dans ce palmarès de la terreur ne peuvent recevoir aucune aide américaine

Le rapport indique aussi que 1998 a été l'année où le terrorisme a fait le plus de victimes: 741 morts et 5952 blessés en 273 attentats.

Le département continue de citer les sept mêmes pays comme parrains du terrorisme mondial: Cuba, Iran, Irak, Libye, Corée du Nord, Soudan, Syrie. Cette liste est inchangée depuis 1993.

Les pays qui figurent dans ce palmarès de la terreur ne peuvent recevoir aucune aide américaine

Le rapport indique aussi que 1998 a été l'année où le terrorisme a fait le plus de victimes: 741 morts et 5952 blessés en 273 attentats.

Le département continue de citer les sept mêmes pays comme parrains du terrorisme mondial: Cuba, Iran, Irak, Libye, Corée du Nord, Soudan, Syrie. Cette liste est inchangée depuis 1993.

Les pays qui figurent dans ce palmarès de la terreur ne peuvent recevoir aucune aide américaine

Le rapport indique aussi que 1998 a été l'année où le terrorisme a fait le plus de victimes: 741 morts et 5952 blessés en 273 attentats.

Le département continue de citer les sept mêmes pays comme parrains du terrorisme mondial: Cuba, Iran, Irak, Libye, Corée du Nord, Soudan, Syrie. Cette liste est inchangée depuis 1993.

Sept fois premier ministre

## Perpétuité pour Andreotti

Rome (d'après AFP et Reuters) — La justice italienne a requis hier la réclusion à perpétuité contre Giulio Andreotti, 80 ans, pour avoir commandité l'assassinat d'un journaliste en 1979.

Selon des sources judiciaires, l'accusation a demandé la même peine pour cinq co-prévenus d'Andreotti dans le meurtre du journaliste Mino Pecorelli, dont la revue était sur le point de publier des informations susceptibles de nuire au Parti démocrate-chrétien du chef du gouvernement. Il s'agit de deux importants mafioses (Pippo Calò et Gaetano Badalamenti) et de l'ancien ministre du Commerce, Claudio Vitalone, accusés d'avoir ordonné l'assassinat du journaliste, et de deux tueurs de la mafia (Michelangelo La Barbera et Massimo Carminati), soupçonnés de l'avoir exécuté.

Andreotti n'était pas dans le prétoire au moment des réquisitions. Au début du mois, le parquet de Palerme avait requis 15 ans de prison ferme et une interdiction de toute fonction publique à l'encontre d'Andreotti, soupçonné d'être le protecteur à Rome de la mafia sicilienne. Sept fois président du Conseil, entre 1972 et 1992, et 21 fois ministre, M. Andreotti, aujourd'hui sénateur à vie, a été un pilier de la vie politique italienne de l'après-guerre au début des années 90.

Il a été élu pour la première fois député en 1948 et réélu continuellement

jusqu'à sa nomination comme sénateur à vie en 1991.

De 1947 à 1953, M. Andreotti a été secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil des gouvernements d'Alcide

De Gasperi, un des pères fondateurs de la première République italienne après la Deuxième Guerre mondiale. Appelé au poste de président du Conseil par Giovanni Leone (président de la République de 1971 à 1978), Giulio Andreotti est à la tête d'une majorité de centre-droit et forme le

17 février 1972, après 121 jours de crise, un gouvernement composé uniquement de démocrates chrétiens qui durera neuf jours. Aussitôt reconduit, il forme cette fois un gouvernement d'alliance. Le « hasards » veut que M. Andreotti ait formé son cinquième gouvernement le 20 mars 1979, le jour même où le journaliste Mino Pecorelli a été assassiné. Mais les véritables ennemis de M. Andreotti ont commencé en 1984. Il lui est alors reproché d'avoir protégé le général de la garde des Finances, Raffaele Giudice, impliqué dans un scandale pétrolier. La Chambre des députés refuse cependant de le mettre en état d'accusation.

Président du Conseil pour la dernière fois de 1989 à 1992, il s'allie alors avec les socialistes de Bettino Craxi, lui-même aujourd'hui poursuivi par la justice italienne et exilé volontaire en Tunisie.



Giulio Andreotti

Lendemain du massacre de Littleton

## Les Américains sont sur le qui-vive

Washington (AFP) — Un gamin de 13 ans arrêté dans une école californienne avec un pistolet chargé, un autre interpellé à Chicago pour avoir voulu faire sauter son école; les deux adolescents tueurs de Littleton (Colorado) semblent faire des émules dans les écoles américaines, dans un climat d'extrême tension.

Partout dans le pays, directeurs d'établissement et forces de l'ordre essaient de faire le tri entre fausses et vraies menaces, dénonciations sans intérêt et réels problèmes, et évacuent leurs écoles au moindre doute, confrontés à des parents sur le qui-vive après le massacre de Littleton, qui a fait 15 morts la semaine dernière.

Hier, une bombe artisanale au propane a été trouvée dans une école de Charlotte (Caroline du Nord). Jeudi, un gamin de 13 ans a été arrêté dans son collège de Bakersfield (Californie). Il portait sous sa chemise un pistolet semi-automatique et une liste de 30 noms, élèves ou professeurs, qui selon lui méritaient de mourir, a indiqué la police locale.

Des élèves l'ont dénoncé après l'avoir vu charger son arme. La veille, dans la banlieue de Chicago, un adolescent de 15 ans avait été inculpé, accusé par un élève de vouloir faire sauter son lycée. La police a trouvé chez lui un fusil, des armes de poing, plus de 150 munitions, une hache et des couteaux. Deux autres adolescents de 15 ans ont été arrêtés en Californie, soupçonnés de vouloir

faire exploser leur lycée, près de Lancaster.

Le scénario s'est répété à Wimberly (Texas), où cinq lycéens, soupçonnés d'avoir planifié une attaque similaire à celle de Littleton, ont été arrêtés.

Ailleurs, comme à Washington, de fausses alertes à la bombe ont contraint des proviseurs extrêmement nerveux à évacuer durant des heures leur établissement.

« C'était prévisible, nous avons déjà vu cela dans le passé, les adolescents copient », commente Elin Bloch, de l'école californienne des psychologues.

Ils sont à cet âge « particulièrement influençables », rappelle Emilio Viano, expert en criminalité de l'American University à Washington.

« Certains adolescents, dit-il, sont attirés par le défi, pensent que si d'autres ont eu le courage de le faire, ils doivent aussi avoir ce courage. D'autres, surtout quand ils se sentent rejetés, sont fascinés par la gloire médiatique instantanée des tueurs de Littleton. Ils ont trouvé l'idée, pourront s'inspirer de Littleton. Et, ajoutez-y, d'une certaine façon, les adolescents du Colorado ont brisé un tabou, ils ont ouvert un chemin ».

Bill Clinton a indiqué hier qu'il convoquerait le 10 mai à la Maison-Blanche une rencontre sur la violence, qui inclura les fabricants d'armes.

« De la même manière que nous nous sommes unis dans la douleur, nous devons être unis dans l'action », a dit M. Clinton lors d'une conférence de presse, en présence de responsables religieux.

## É D I T O R I A L

## Moscou à la rescousse

Au début des bombes, il y avait la Russie dont l'OTAN n'a pas voulu entendre les objections. Voilà que, trente-huit jours plus tard, les pays de l'Alliance enfoncés dans le cul-de-sac de leur guerre aérienne en Yougoslavie se tournent vers Moscou, avec une certaine anxiété, à la recherche d'un cataplasme diplomatique.

**S** cénario optimiste: Moscou parvient rapidement à dégager un compromis politique permettant à l'OTAN de suspendre ses bombardements contre le retrait des forces serbes du Kosovo sous supervision internationale. La présidence russe marque des points contre les partis national-communistes sur la scène intérieure, met un baume sur le plus dur différend russo-américain depuis la guerre froide et crée pour l'OTAN une formule qui lui évite une intervention terrestre.

Le pouvoir russe a toutes ces raisons de jouer les médiateurs et de réussir, dont la moindre n'est pas celle, selon certains spécialistes, de monnayer sa participation au règlement politique du conflit contre l'effacement d'une partie au moins de sa très lourde dette extérieure. N'empêche, il semble y avoir encore très loin de la coupe aux lèvres, au regard en particulier du refus de Belgrade, reconfirmé hier, d'envisager le déploiement au sol d'une force de surveillance qui soit armée ou qui comprenne des membres provenant des pays membres de l'OTAN. Ainsi le ballet diplomatique qui s'est déployé dans les capitales européennes a-t-il terminé la semaine sur une absence de résultats concrets, au moment précis où la guerre aérienne de l'Alliance sur la Yougoslavie atteint un intensité sans précédent et où le Haut-Commissariat pour les réfugiés, débordé par la tâche humanitaire, se résigne à devoir déplacer des Kosovars hors d'Europe.

Avec le résultat que les pays de l'Alliance continuent dans les faits de s'enfoncer, et avec eux entraînent leurs opinions publiques consentantes, pour ne pas dire manipulées, dans une logique abêtissante qui interdit encore d'imaginer une alternative aux bombes improvisées de l'OTAN. Cela n'est pas loin de ressembler au vide de l'information créé en son pays par Slobodan Milosevic pour verrouiller tout débat. Il est utile dans ce contexte que Mary Robinson, haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, soit intervenue hier pour prévenir l'OTAN contre son fatalisme guerrier en lui signalant que les «dommages collatéraux» provoqués par ses bombardements dans la population civile pourraient potentiellement faire l'objet d'accusations devant le TPI sur l'ex-Yougoslavie. Si «juste» soit sa guerre, il est heureux que l'OTAN ne soit pas autorisée à se prétendre au-dessus du droit international.

En ce sens, on approuverait le président-écrivain tchèque Vaclav Havel, selon lequel la guerre menée par l'OTAN au nom des droits humains est «éthique», si parmi les populations civiles, surtout kosovares mais serbes aussi, les résultats du conflit n'étaient si macabres; si Slobodan Milosevic ne s'en trouvait pas chez lui glorieusement renforcé; si cette guerre ne creusait pas les ultranationalismes et faisait apercevoir une lueur de paix et de démocratie. On croirait davantage à la guerre éthique dont parlait jeudi M. Havel aux Communies si les États-Unis et le président Bill Clinton (qui a déclaré un jour: «J'aurais préféré être président des États-Unis pendant la Deuxième Guerre mondiale») ne cultivaient ce sophisme qui consiste tout à la fois à se présenter comme un phare de paix et à vouloir «purifier» le monde par la violence.

Rappelons pour mémoire que la Russie, bien qu'alliée traditionnelle de la Serbie, n'a pourtant pas défendu une position hérétique dans ce conflit, jugeant dès le départ que la menace de frappes aériennes ne convaincrait pas Milosevic de signer les accords de Rambouillet et que les bombardements aggraveraient plutôt que résoudre le problème du Kosovo. Les événements donnent aujourd'hui raison à Moscou, dont on attend maintenant la fabrication d'un cataplasme diplomatique qui, même dans l'éventualité d'une sortie de crise, ne pensera jamais que superficiellement les blessures profondes causées par la poursuite accélérée de l'opération serbe de nettoyage ethnique et la campagne aérienne de l'Alliance atlantique.

Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, lui aussi un marginalisé auquel on demande aujourd'hui de nettoyer le gâchis, disait cette semaine: «Nous devons avoir le courage de l'imagination dans la recherche d'une solution politique durable qui ne pourra pas être acquise sur le champ de bataille.» OÙ peut bien mener, en effet, une stratégie de pacification qui passe par l'humiliation de la Serbie? La guerre actuelle, succédant à la politique de l'autruche appliquée à l'Ouest depuis 1989 face à l'écheveau kosovar, montre l'indigence intellectuelle de nos institutions internationales, leur paresse politique, l'incapacité de présenter même une idée de solution qui corresponde aux réalités démographiques et historiques de la région des Balkans.

## Où est l'erreur?

**C**oupable! Personne n'est à l'abri d'une erreur, et quiconque serait tenté de juger à son tour la présidente de la CEQ devrait se rappeler cette sentence parmi les plus simples mais les plus percutantes de l'enseignement chrétien: que celui qui n'a jamais péché...

Le geste pour lequel Lorraine Pagé a été reconnue coupable hier est de ceux dont toute personne adulte doit apprendre à se méfier en toutes situations. Non pas parce qu'il s'agit d'un acte d'une grande gravité; après tout, il est des choses bien plus graves dans la vie que de «piquer» une paire de gants ou une boîte de gomme à mâcher. Mais comme la présidente de la CEQ l'expérimente dans la douleur depuis décembre dernier, le vol à l'étalage appartient à cette catégorie de gaffes humiliantes dont les conséquences sont disproportionnées pour les personnages publics.

Cela dit, s'il est une chose que l'on peut reprocher à la présidente de la CEQ et à son procureur qui savaient ce qui se dirait lors d'un éventuel procès, c'est l'erreur de jugement de ne pas avoir plaidé coupable dès le départ. Il eût été tellement plus simple d'éviter un procès et d'expliquer au juge le contexte dans lequel était plongée la présidente de la CEQ au moment où est survenu l'événement reproché. Coupable de distraction, monsieur le juge, mais sans intention criminelle; coupable d'avoir succombé au stress, d'avoir oublié de payer ou d'avoir négligé de prendre un tel geste avec tout le sérieux qu'il aurait mérité. Un geste manqué, monsieur le juge... Nul magistrat ne serait resté insensible aux précisions d'une femme aussi dévouée que Mme Pagé.

Lorraine Pagé a joué gros en plaçant non coupable à une aussi banale accusation. Elle a perdu, ce qui ramène le débat sur la scène politique, où d'aucuns ne manqueraient pas de s'interroger quant à savoir si les événements des derniers jours ne risquent pas d'être un boulet au pied des enseignants en cette année de négociations.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIALT  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFLET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## L E T T R E S

## Laxisme sur le patrimoine

Merci MM. Truffaut et Descôteaux (*Le Devoir*, 21 avril 1999) de nous rappeler certains faits concernant les nombreux accrocs faits à notre patrimoine et à notre environnement (il y en eut d'autres). Il est temps que nous nous réveillions et que nous protestions vivement contre le laxisme qui sévit à ce sujet dans notre ville. Cela n'est plus tolérable. N'y a-t-il donc aucune loi, puisque tout un chacun peut faire ce qui lui plaît sans respecter quoi que ce soit? Encore une fois, l'argent est-il le plus fort?

J'appuie l'action de Mmes Pratte et Caron (*Le Devoir*, 21 avril 1999) et celle d'Heritage Montréal concernant le dossier de la Ferme sous les noyers, de soumettre la demande de conservation au ministère de la Culture et des Communications et à la Commission des biens culturels plutôt qu'à la Ville de Montréal. Quel organisme sérieux ici, à la Ville de Montréal, aurait l'autorité pour mieux nous protéger contre certaines décisions qui ne semblent pas tenir compte de notre environnement et de notre histoire? S'il n'y en a pas, il faut le créer.

Gaëtan Marsot  
Historienne d'art  
Montréal, 21 avril 1999

## Mieux servir les Canadiens?

Le gouvernement canadien maintient devoir être l'unique représentant et porte-parole canadien officiel sur la scène internationale, au point de refuser au Québec une présence officielle et le droit de parole dans les rencontres et les forums internationaux où les intérêts du Québec sont en jeu, notamment dans les domaines de la langue, de la culture, de l'identité, etc.

Le gouvernement canadien ne peut pas représenter sur la scène internationale la culture québécoise puisqu'il est alors en conflit d'intérêts.

Une simple visite du site Internet consacré au

gouvernement canadien, «Mieux servir les Canadiens», vous convaincra de cette incapacité. Aux pages Internet «Au sujet du Canada», à la rubrique «Étiquette du drapeau canadien», le visiteur accèdera au chapitre 5 aux «Drapeaux d'organisations internationales» dont le Canada est membre! Le visiteur trouvera les drapeaux de l'OTAN, de l'ONU, du Commonwealth... mais curieusement, le drapeau de la Francophonie y est absent!

La Francophonie n'intéresserait pas le gouvernement de sa majesté, sauf lorsque vient le temps de contrecarrer le rayonnement et la participation internationales légitimes du Québec.

Pour accéder à un autre exemple canadien de discrimination et d'exclusion systémiques à l'endroit des francophones et de la Francophonie, l'internaute n'a qu'à visiter la page Internet canadienne suivante pour constater que le Canada affiche son appartenance au Commonwealth, mais pas à la Francophonie: <http://canada.gc.ca/canadiana/etiqu/chap5-f.htm>

Serait-ce pour «mieux servir les Canadiens»?  
Jean-Paul Perreault  
Montréal, 25 avril 1999

## Le syndicalisme: un enjeu de classes

Le 1<sup>er</sup> mai, journée internationale des travailleuses et des travailleurs, doit être une occasion de réaffirmer l'importance du rôle social du syndicalisme. A une époque où les gouvernements et la haute finance s'allient afin d'éliminer toute résistance à leurs ambitions mondialisantes, le mouvement syndical a l'obligation de prendre position — résolument et sans ambiguïté — en faveur des travailleuses et des plus démunis de la société.

La lutte des classes n'est pas un jeu télévisé; elle demeure au contraire une réalité objective. Seuls ceux qui y voient un frein à leurs ambitions personnelles ou corporatistes prétendent qu'il s'agit d'un

concept d'une autre époque. Pourtant, l'appauvrissement de la population, le chômage endémique, l'exclusion sociale et la misère en général sont toujours des problèmes bien actuels.

L'action syndicale doit éviter les pièges que tend l'émergence de tous ces courants qui se veulent nouveaux et «au goût du jour». En effet, le prétendu nouveau rapport travail-capital, au-dessus des classes et promouvant la «paix sociale», coïncide avec une offensive sans précédent d'un capitalisme de plus en plus sauvage. Les profits records des grandes entreprises et des transnationales, conjugués aux mises à pied massives visant à satisfaire encore davantage l'appétit vorace des financiers, ne peuvent que sceller la rupture entre le patronat et le milieu syndical.

Pourtant, on parle encore de partenariat et de participation aux bénéfices, ces mêmes bénéfices qui sont le fruit de l'exploitation du travail des autres. A la lutte contre un système qui soutient les lois inhumaines du marché, on semble tenter de substituer une intervention de lobby ou un siège aux «prestigieux» conseils d'administration, ou encore la mise sur pied de fonds d'investissement. Cependant, tous ces sommets socioéconomiques des dernières années, qui nous rappellent les sombres organisations trilatérales, n'ont prouvé qu'une chose: les «maîtres» veulent régner sans partage et sans restriction.

Le mouvement syndical est essentiel, oui. Il a joué et il jouera un rôle de premier ordre pour le progrès et l'évolution de la société. Et c'est en s'affranchissant de tous liens qui le font dévier de ses objectifs fondamentaux de défense des intérêts sociaux, économiques et politiques de la classe ouvrière qu'il remplira adéquatement ses obligations envers l'histoire.

Le 1<sup>er</sup> mai: journée de lutte, journée de victoire pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs du monde.

Richard Landry  
Président, Fédération autonome du collégial  
Montréal, 27 avril 1999

## REVUE DE PRESSE

## Du nationalisme à la violence

ANTOINE ROBITAILLE

**D**iscours du président tchèque Vaclav Havel à la Chambre des communes, jeudi. Plusieurs commentateurs, dont Paul Wells du *National Post* et Jeffrey Simpson du *Globe and Mail*, ont beaucoup aimé. D'abord, Havel avait envie de communiquer des idées. Comme le fait remarquer Wells, un président qui est aussi écrivain rédige lui-même ses discours. Bref, pas de mornes salamales ici. De la substance, des analyses, des idées. «Avec lesquelles on peut être en désaccord, mais il faut avouer qu'elles étaient stimulantes», écrit Wells.

Ce dernier résume ainsi le discours: l'État-nation se fait actuellement vider de ses compétences par le haut, c'est-à-dire par les institutions internationales; et par le bas, la société civile. Wells raconte que «Pierre Pettigrew et Stéphane Dion lancèrent des regards satisfaits aux députés du Bloc québécois» lorsque Havel affirma que l'idée de «l'État-nation comme aboutissement ultime de toute communauté nationale est déjà dépassée».

«Il fut très profitable d'entendre M. Havel faire l'éloge de l'État civique», écrivait pour sa part Jeffrey Simpson. Car le président parle d'expérience: Havel, rappelle Jeffrey Simpson, s'était opposé à la dissolution de la République fédérale des Tchèques et des Slovaques, mais n'a pas pu l'empêcher. Or, poursuit Simpson, il avait raison: l'État qui a émergé en Slovaquie est devenu «le dépositaire d'un sentiment nationaliste slovaque». «Et comme dans tous les mouvements du genre», écrit Simpson, «des griefs ressentis ou perçus contre un groupe différent — en l'occurrence les Tchèques — ont motivé le nationalisme ethnocentrique des Slovaques.»

«Les sécessionnistes québécois tentent de faire

mousser, de la même façon, leur sentiment d'humiliation, pourtant imaginaire, contre un système fédéral dominé dans leur esprit par un autre groupe: les «Canadiens anglais».

Simpson rappelle ensuite que c'est après tout ce type de nationalisme qui «a disloqué la fédération yougoslave dans sa forme «titoesque» et c'est celui-ci qui est en train de détruire ce qui reste de la Serbie du dictateur Milosevic. Le nationalisme a plongé l'Europe dans deux terribles guerres. Même dans l'Europe de l'Ouest, des pays comme l'Espagne, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, l'Italie, vivent avec des minorités nationales qui réclament encore des États.»

## La presse



## du Canada

Johnson, a effectué un retour, hier, dans le *Telegraph Journal* du Nouveau-Brunswick. Son texte portait sur la visite au Canada, prévue pour septembre, du président français Jacques Chirac. Rappelant «l'infâme provocation» du général de Gaulle, Johnson affirme que dans les années 50 et 60, plusieurs Français, dont le journaliste Pierre-Louis Mallen et le diplomate Bernard Dorin, ont mené des activités au Canada en faveur de la «sécession du Québec».

Johnson s'indigne qu'«aucun gouvernement français n'ait jamais répudié officiellement ne serait-ce que le premier acte de subversion» qu'a été la déclaration gaullienne. «Au contraire, affirme Johnson, ses successeurs ont poursuivi, sur le mode discret, la même politique.» Conclusion: en visite chez nous, «Jacques Chirac devrait répudier toutes les actions et déclarations hostiles, faites par des Français, actuellement, et dans le passé. Sinon, il se révélera

lui-même être un ennemi du Canada.» Et que Chirac se le tienne pour dit!

La semaine dernière, l'équipe éditoriale du *London Free Press* (LFP) avait insisté pour écrire que le Canada n'était pas à l'abri d'une tuerie comme celle qui venait d'avoir lieu à Littleton, dans le Colorado. Désolé que le meurtre d'un étudiant, mercredi, à Taber, en Alberta, lui ait donné raison, le LFP écrivait hier que «nos lois sur les armes à feu, qui nous procurent un contrôle plus serré, ne font pas de nous, de ce côté de la frontière, une île protégée de la violence, du désespoir, de la dépression ou de l'angoisse des adolescents».

Alors que faire? Les solutions, souvent contradictoires, pullulaient hier dans les journaux du ROC. «Réduire la violence dans les médias», suggérait le *Calgary Herald*. Stephens Lautens, du *Calgary Sun*, écrivait que par les livres il a passé sa jeunesse, comme beaucoup d'hommes de son âge, en compagnie de personnages peu recommandables comme Jack the Ripper, Ivan le Terrible et Caligula. «Ça n'a pas fait de nous des assassins pour autant.»

Ne tirez pas sur les médias, implorait pour leur part les éditorialistes du *National Post*. Ceux qui disent que les couvertures télévisées intensives sont la cause de l'assassinat de Taber «dénient tout libre arbitre ou toute moralité individuelle» à ces jeunes. «Mais les tueurs sont aussi des victimes», faisait remarquer Heather Bird, du *Toronto Sun*. Vrai, «il faudrait travailler moins et passer plus de temps en famille», semblait enchaîner le LFP.

Rick Bell, du *Calgary Sun*, croit que le problème réside dans le déclin, partout, de l'autorité noyée notamment par les discussions psychologiques. «Il faut arrêter de parler et agir.» Sur quoi? Sur les tribunaux, par exemple. «Les jeunes qui commettent de mauvaises actions éclatent de rire en voyant nos tribunaux.»

## IDÉES

Intégration des communautés culturelles

## Pour en finir avec le mythe

L'idée que les communautés immigrantes auraient choisi l'école anglaise parce que l'école catholique les refusait est l'un des clichés les plus persistants depuis 20 ans

ROBERT GAGNON

Professeur au département d'histoire de l'UQAM  
Auteur de Histoire de la CECM, Boréal, 1996

Premier d'une série de deux textes

Récemment, dans les pages du *Devoir*, la question du prétendu refus des écoles catholiques d'ouvrir leurs portes aux immigrants a été soulevée. Un journaliste a tout d'abord fait écho aux paroles de l'historien Gérard Bouchard, qui semblait regretter cette page d'histoire. En réponse aux malaises de Bouchard, Denis Vaugois tentait de situer cet épisode dans le contexte de l'époque. Daniel Baril, dans son commentaire sur la question de l'enseignement religieux dans les écoles, laissait entendre, quant à lui, que les évêques catholiques avaient, en 1894, interdit aux juifs de fréquenter les écoles catholiques.

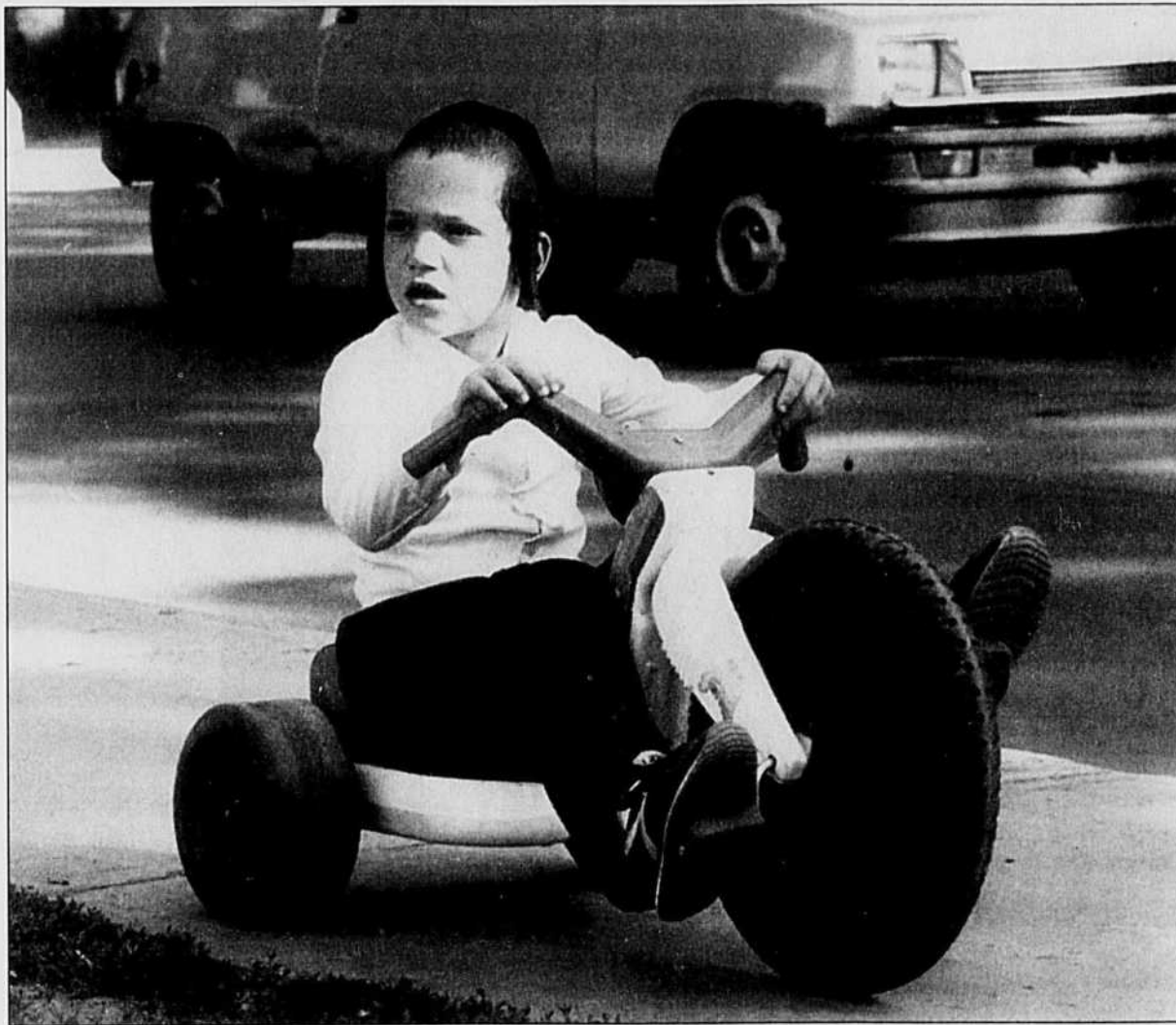
Cette idée que les communautés immigrantes auraient choisi l'école anglaise parce que les écoles catholiques les refusaient est l'un des clichés les plus persistants des vingt dernières années. La consultation des archives nous révèle pourtant des relations beaucoup plus complexes entre les écoles publiques catholiques et les communautés culturelles et, surtout, infirme totalement l'idée que les écoles catholiques ou francophones aient refusé les enfants des immigrants catholiques ou non.

Pour bien comprendre la situation, il faut toutefois mettre en lumière le rôle central joué par la taxe scolaire dans la dynamique des relations entre les catholiques, les protestants et les immigrants.

En 1869, une taxe scolaire est instaurée pour la première fois à Montréal. Elle est prélevée annuellement par cotisation sur la propriété foncière. Chaque propriétaire doit s'enregistrer sur l'une des trois listes proposées (catholique, protestant, corporations).

Les taxes des particuliers catholiques et protestants sont versées respectivement aux commissions catholiques et protestantes, tandis que celles des corporations de même que celles des propriétaires non catholiques et non protestants sont allouées aux commissions catholiques et protestantes dans une proportion égale à celle de leur poids démographique.

Ce mode de répartition et de prélèvement de la taxe scolaire privilégie



ARCHIVES LE DEVOIR

beaucoup la Commission protestante. Dans l'ensemble, les anglophones protestants sont plus riches que les francophones et les anglophones catholiques. En 1899, par exemple, le partage de la taxe scolaire fait en sorte que la Commission protestante, qui ne représente qu'un quart de la population scolaire, reçoit le même montant que la Commission catholique.

Malgré un mode de financement qui laisse peu de ressources à la majorité catholique, on trouve, dans leurs écoles publiques, des classes anglaises où sont instruits les enfants de la communauté irlandaise, récemment implantée. Dans la plupart des écoles catholiques, on trouvait, à cette époque, des classes anglaises, françaises et bilingues. Au contraire, les écoles de la Commission protestante étaient alors unilingues anglaises.

## Les juifs à la CECM

La question de l'instruction des enfants de confessions religieuses autres que protestante ou catholique n'avait pas posé problème au cours des premières décennies de la mise en place des structures scolaires au Québec. Or elle va s'imposer peu à peu à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup>

siècle. Auront-ils droit à l'instruction publique dans les écoles des réseaux protestant et catholique? La réponse est oui. Des amendements à la loi scolaire leur garantiront l'accès aux écoles publiques. Ainsi, dès 1870, la loi est amendée pour permettre aux propriétaires juifs de choisir la liste sur laquelle ils désirent être inscrits (protestante ou catholique).

C'est au cours des années 1880 que la CECM se trouve pour la première fois aux prises avec le problème de l'instruction des immigrants non catholiques. Rappelons que, parmi les immigrants britanniques arrivés au Québec dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on comptait des membres de la communauté juive. La plupart d'entre eux vivaient en Angleterre depuis plus d'un siècle et il était donc naturel pour eux de conclure une entente avec la Commission protestante, plus riche et plus «britannique».

Les propriétaires juifs, membres de la Congrégation portugaise (malgré sa dénomination, aucun juif espagnol ou portugais ne fait partie de cette communauté), s'inscrivent alors sur la liste des propriétaires protestants et leurs taxes servent à subventionner leur école dirigée par le révérend Abraham

de Sola. Dans les années 1880, l'arrivée à Montréal d'une communauté juive en provenance d'Allemagne et de Pologne va mettre fin à cette belle entente entre la Commission protestante et l'école juive de De Sola.

Les juifs polonais et allemands sont très pauvres. Ils ignorent l'anglais et constituent donc une communauté économiquement et culturellement beaucoup plus démunie que celle de la Congrégation portugaise. Quand les juifs allemands et polonais demandent à la Commission scolaire protestante de faire partie de l'entente qu'elle a conclue avec la Congrégation portugaise, la Commission protestante accepte naturellement. Les juifs allemands comptent alors pour la moitié des écoliers de l'école juive, mais leurs taxes constituent seulement 15 % de la somme totale des taxes versées par les propriétaires juifs à la Commission protestante.

En 1886, J. L. Samuel, de la Congrégation portugaise, demande la permission à la CECM de faire placer les propriétés des juifs de sa Congrégation sur la liste des contribuables catholiques. En transférant ainsi du côté catholique leur communauté, ces propriétaires juifs n'ont plus à finan-

cer l'éducation des juifs allemands et polonais moins fortunés. La Commission protestante s'insurge toutefois contre cette pratique. La communauté juive fait également pression pour les ramener dans le giron protestant. Et après un certain temps (huit ans), ils réussissent à convaincre les juifs de la Congrégation portugaise de revenir au bercail.

## Les juifs considérés comme protestants

En 1903, un pas de plus est franchi dans l'intégration des juifs à la commission protestante. Une importante délégation juive, présidée par Maxwell Goldstein, convainc les représentants des commissions protestantes de proposer au gouvernement d'amender la Loi sur l'instruction publique afin d'assimiler les juifs aux protestants pour des fins scolaires. Une fois cette loi adoptée, la taxe des propriétaires juifs de Montréal va tout entière à la Commission protestante, qui verra à l'instruction des enfants de cette confession religieuse. Ces derniers vont d'ailleurs constituer une portion importante des élèves dans les écoles protestantes. En 1916, ils sont un peu plus de 10 000 alors que les protestants comptent à peine plus de 12 100 élèves.

Au début des années 1920, les commissaires protestants vont tenter vainement d'écarter les juifs de leur juridiction, eux qui revendiquent désormais des sièges au conseil de la Commission, qui justifie son attitude en affirmant: «It is not fair that the protestant tax payers should bear the burden of educating these 13 000 foreigners (Jews) at present in our schools and enjoying every privilege that our protestant children enjoy.»

Une commission scolaire juive est créée en 1930 pour régler le problème des juifs à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPM). Les dissensions au sein de la communauté juive vont cependant tuer dans l'œuf cette troisième commission scolaire à Montréal et ramener les enfants juifs à la Commission protestante, qui bénéficie de la situation. En effet, dans les années 50, les enfants juifs ne représentent plus que 27 % de l'ensemble des écoliers dans les écoles protestantes, mais cette communauté fournit 60 % de l'ensemble des taxes scolaires qui va à la Commission protestante.

Cette histoire des relations entre les juifs, les protestants et les catholiques est rarement racontée. Pourtant, il suffit de consulter les archives pour découvrir que la réalité historique est assez éloignée des images que, pour des raisons idéologiques, on ramène sur la place publique au gré des controverses politiques.

Lundi: L'école anglaise: le choix des immigrants catholiques

Fête des travailleurs

## Les bons choix pour le monde

COALITION MONTRÉALAISE POUR LE 1<sup>ER</sup> MAI

CEQ, CSN, FTQ, CSD, SPGQ, SFPQ, FEUQ, FECQ, groupes populaires de la région de Montréal

Le 1<sup>er</sup> mai 1886, 300 000 travailleurs et travailleuses, lancent à Chicago un mouvement de grève afin d'obtenir la journée de travail de huit heures. Une répression policière sanglante suit le mouvement de grève: des militantes et militants syndicaux sont arrêtés et condamnés à mort. Quatre d'entre eux sont pendus. Six ans plus tard, ils seront exonérés de tout blâme. Ces événements ont érigé en symbole la lutte et le sacrifice de ces travailleuses et travailleurs pour l'amélioration des conditions de travail et de vie. Depuis, la Journée internationale des travailleuses et travailleurs est devenue l'occasion privilégiée d'affirmer avec fierté notre projet de société: Les bons choix pour le monde.

Les batailles actuelles sont cruciales et déterminantes pour l'avenir. Le 1<sup>er</sup> mai représente l'occasion d'affirmer nos choix aux gouvernements et aux entreprises, de leur dire que nous refusons les prétextes de la mondialisation de l'économie et de la flexibilité des capitaux. Faire les bons choix, c'est se mobiliser contre le comportement sauvage des entreprises qui jettent à la rue des travailleuses et travailleurs dans l'unique but d'accroître leurs profits. C'est aussi se mobiliser contre le démantèlement des services publics et des programmes sociaux entrepris par les gouvernements.

Le 1<sup>er</sup> mai, c'est aussi l'occasion de dire au gouvernement québécois actuel de retourner l'ascenseur à celles et ceux qui ont subi les compressions des dernières années. Avec l'atteinte du déficit zéro un an avant l'an 2000 et l'excédent de 3,9 milliards de dollars sur deux ans, les Québécoises et Québécois sont en droit de s'attendre à des investissements beaucoup plus importants, notamment dans les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'aide sociale, afin de réparer, consolider et développer des services de qualité pour les prochaines années, tel que l'avait promis le premier ministre Bouchard lors de la dernière campagne électorale.

Après plusieurs années de compressions budgétaires et de réduction des services publics, l'Etat doit changer ses pratiques. La santé, l'éducation et les services sociaux ressortent écloppés des politiques d'austérité des dernières années. Nous avons aujourd'hui les moyens d'appliquer l'équité salariale pour toutes les femmes. Nous avons les moyens de créer et de maintenir des emplois durables et de qualité avec des conditions de travail et de vie décentes. Nous avons les moyens de «retrocoter» notre filet de sécurité sociale pour qu'il protège tout le monde.

Nous avons aussi les moyens d'éviter que notre jeunesse continue d'afficher le taux de suicide le plus élevé des pays occidentaux. Un trop grand nombre de jeunes vivent de l'incertitude par rapport à leur avenir et la détresse de la pauvreté. Nous devons leur faire une vraie place dans une société qui ait à cœur leur épanouissement et qui reconnaisse l'importance de leur contribution.

De plus, l'Etat doit être un modèle à l'égard de ses propres salariées et salariés et cesser de rogner dans les conditions de travail. La politique, ça nous appartient, le gouvernement, c'est nous, citoyennes et citoyens, et c'est notre responsabilité de clairement imposer nos choix.

Nous devons nous mobiliser pour arracher à celles et à ceux que nous avons élus les bons choix pour le monde. Mouvements syndicaux, populaires, communautaires, hommes et femmes de toutes professions et de tous les coins du Québec, le 1<sup>er</sup> mai, c'est l'occasion de s'unir et de bâtir une solidarité.

## Écrivez-nous!

Le *Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)). N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## Jeunes contrevenants

## Répondre aux besoins des collectivités

Notre nouveau projet de loi permettra non seulement au Québec de conserver son approche préventive, mais de la renforcer

ANNE McLELLAN

Ministre fédérale de la Justice

J'aimerais répondre à certains commentaires récents parus dans les journaux sur le projet de loi du gouvernement du Canada en matière de justice pour les jeunes.

Nous travaillons à l'établissement d'un système axé sur la prévention, qui fait la distinction entre les crimes violents et les crimes non violents. Ce système favorise la responsabilisation des jeunes et les conséquences significatives pour les jeunes qui commettent des crimes. Notre stratégie repose sur une approche souple afin de permettre au système de justice pour les jeunes de mieux répondre aux besoins des adolescents, des collectivités et des provinces qu'il dessert.

Le nouveau projet de loi sur le système de justice pénale permettra non seulement au Québec de maintenir son approche préventive, il lui permettra de la renforcer. Le Québec trouve important d'intervenir rapidement avant qu'un adolescent ne commette des infractions sérieuses. Nous sommes d'accord et nous encourageons cette approche. Le projet de loi permettra une intervention rapide grâce à des mesures et sanctions ex-

trajudiciaires et la participation d'organismes communautaires et de professionnels qui ne font pas partie du système de justice pénale. Le procureur général de la province aura une grande latitude dans l'établissement des programmes de mesures extrajudiciaires et d'un programme d'examen préalable à l'inculpation. Le projet de loi prévoit qu'on impose à l'adolescent une peine proportionnelle à la gravité de l'infraction tout en lui offrant les meilleures chances de réadaptation et de réinsertion sociale.

Laissez-moi illustrer la souplesse de la nouvelle loi. Si un adolescent de 15 ans commet un meurtre dans des circonstances où le procureur général du Québec considère qu'il ne devrait pas recevoir une peine à vie ou parce que la maturité et la compréhension dont l'adolescent fait preuve ne le justifient pas, le procureur peut renoncer à l'application de la présomption de peine applicable aux adultes. En ce cas, le juge imposera une peine d'au plus dix ans et interdira la publication du nom de l'adolescent.

De même, pour que la présomption applicable aux infractions graves avec violence commises à plus de deux reprises s'applique, il faudra que le procureur général de la province ait obtenu de la cour la détermination préalable de la perpétration d'une «infrac-

tion grave avec violence».

Ces dispositions accordent une grande discrétion aux procureurs généraux des provinces dans l'application des présomptions de peine pour adultes.

L'un des objectifs de la réforme est de réduire le taux d'incarcération en limitant l'emprisonnement aux cas les plus graves. Bien que le taux au Québec soit l'un des plus faibles au pays, il est possible que l'application de la nouvelle loi permette de le réduire encore davantage. Le projet de loi propose aux juges une liste de peines qui constitue une solution de rechange au placement, soit, entre autres, les services dans la collectivité, la restitution et l'indemnisation de la victime, la probation, et l'obligation de suivre un programme d'assistance et de surveillance intensive.

La législation prévoit également qu'un adolescent doit être placé dans un établissement pour adolescents, à moins que cela ne soit pas dans son intérêt ou qu'il menace la sécurité d'autres adolescents. Cette règle est valable, qu'il s'agisse d'une peine applicable aux adultes ou d'une peine pour les jeunes. Ce n'est que lorsqu'un adolescent atteint l'âge de 18 ans et devient un adulte que le directeur provincial peut demander au tribunal pour adolescents qu'il soit transféré à un établissement correc-

tionnel pour adultes; et ce n'est qu'à l'âge de 20 ans qu'il peut être transféré à un établissement pour adultes sans l'autorisation du tribunal.

On a dit craindre que le projet de loi force l'uniformisation des peines imposées au Québec avec celles imposées dans le reste du pays. Il faut comprendre que le projet de loi encourage la cohérence entre les peines mais ne requiert pas des peines identiques. Une disposition similaire existe dans le Code criminel et cela n'empêche pas une certaine disparité régionale dans les peines imposées aux adultes, qui reflète les valeurs des différentes régions du pays. La situation devrait être la même pour les adolescents.

En ce qui a trait à la publication des noms de jeunes contrevenants qui reçoivent une peine d'adulte, le projet de loi offre une meilleure protection de la vie privée aux jeunes qui ne sont pas déclarés coupables de l'infraction dont ils sont inculpés. En effet, la nouvelle loi n'autorisera pas la publication du nom avant le verdict de culpabilité. La loi actuelle, elle, permet la publication du nom de tous ceux qui sont transférés à la cour des adultes, qu'ils soient acquittés ou reconnus coupables.

On a déclaré que le régime actuel pour adultes ne peut être imposé qu'aux contrevenants de 16 et 17 ans. Or la Loi sur les jeunes contreve-

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Mahon Cornélius (correspondant parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanche-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la promotion des abonnements), Claudine Bédard, Philippe Horne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## RENAUD-BRAY

SUITE DE LA PAGE 1

bannière de Renaud-Bray. Une soixantaine d'employés seraient touchés par ce possible changement de propriétaire.

Ce n'est pas d'hier que les deux géants libraires se mènent une féroce concurrence sur le territoire de Montréal. Dans ce que plusieurs ont appelé la guerre du livre, Champigny et Renaud-Bray ont toutes deux ouvert par le passé des succursales là où le concurrent avait déjà pignon sur rue. En 1996, le président des librairies Champigny, Raymond Talbot, impossible à joindre hier, ouvrait ainsi une librairie tout juste en face de son voisin Renaud-Bray, sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Il devait toutefois rendre les armes le printemps dernier, fermant trois de ses librairies sur six. Ironiquement, c'est aujourd'hui une autre librairie, Olivieri, qui a établi ses quartiers dans l'ancienne niche de Champigny.

Toutes deux sises sur la rue Saint-Denis, à un coin de rue l'une de l'autre, Renaud-Bray et Champigny ont également investi à une certaine époque le secteur de l'avenue Laurier, à la hauteur de l'avenue du Parc. Ne subsiste plus là, aujourd'hui, que Renaud-Bray.

Rappelons qu'au printemps de 1996, d'importantes difficultés financières avaient poussé Renaud-Bray à se placer sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Quelques semaines plus tard, un plan de fusion entre les deux concurrents avait émergé sans toutefois se concrétiser: alors que les deux principaux intéressés voyaient là un moyen d'éliminer toute compétition, d'autres s'inquiétaient du monopole qu'aurait pu exercer cette alliance sur le marché de la librairie francophone. Le Fonds de solidarité de la FTQ avait finalement permis la sauvegarde de Renaud-Bray en acquérant 49 % de ses actions pour la somme de 1,7 million de dollars.

Chez Renaud-Bray, qui porterait à huit le nombre de ses succursales avec ces trois nouvelles acquisitions, des employés manifestaient hier de façon anonyme leur inquiétude quant aux visées de Pierre Renaud, lesquelles pourraient fragiliser de nouveau l'équilibre des librairies existantes.

La transaction, dont nous ne connaissons pas le fin détail, pourrait être conclue au cours de la semaine prochaine. Dans le paysage de la librairie francophone, elle laisserait les chaînes Renaud-Bray, Archambault (Quebecor) et Garneau (Groupe Sogides) se battre entre elles, sans Champigny.

## Joe Clark a de grandes ambitions

(PC) — Le chef du Parti conservateur, Joe Clark, prétend que sa formation peut remporter de 15 à 40 sièges au Québec lors des prochaines élections fédérales. Il soutient que son parti pourrait ravir le vote «nationaliste» au Bloc québécois. Pour lui, les Québécois sont à la recherche d'une troisième voie, davantage conciliante. Mais il admet tout de même qu'il y a beaucoup de pain sur la planche pour effectuer une percée aussi importante au Québec.

## RECTIFICATIFS

## Une erreur d'aiguillage...

À cause d'une malencontreuse erreur d'aiguillage, une photo prise par l'artiste Jean Lauzon lors d'un festival punk qui a eu lieu à Melbourne, publiée jeudi en page B 1, a été attribuée au photographe René Mathieu. Toutes nos excuses aux deux artistes et nos sincères remerciements à Jean Lauzon.

## ... et une erreur «médicale»

Une erreur s'est aussi glissée hier dans le texte portant sur le rapport du coroner Boudrias sur le décès de Sonia Roussel. Au Québec, la Fondation des maladies du cœur dispense le programme de formation Advanced Cardiac Life Support (ACLS) et non le Advanced Trauma Life Support (ATLS) dont fait état le rapport du coroner.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces

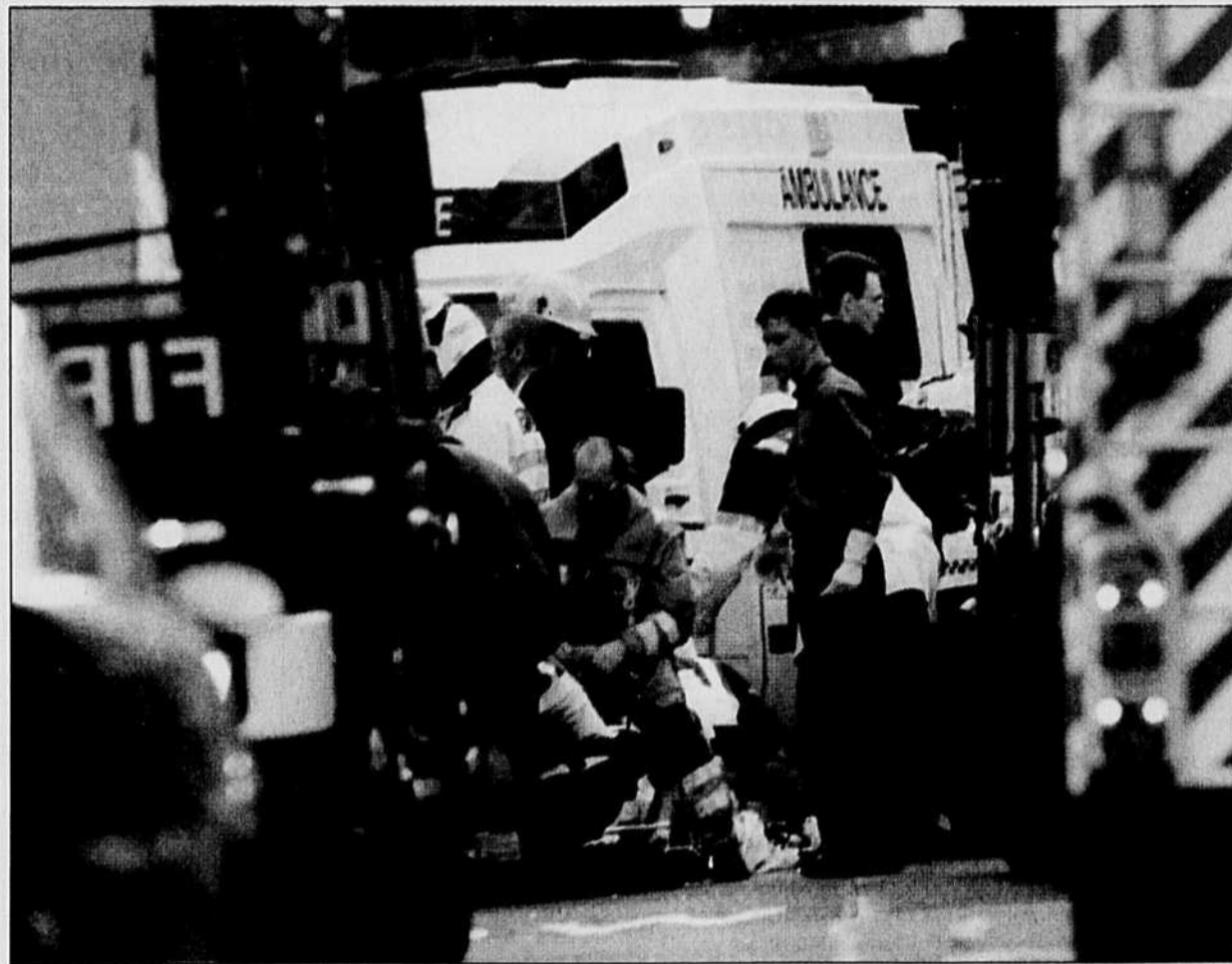
## et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



L'attentat, le troisième à Londres depuis quinze jours, a fait deux morts et une trentaine de blessés.

## Attentat terroriste à Londres

D'APRÈS AFP ET AP

Londres — Après les Noirs antillais du quartier de Brixton et les Asiatiques de Brick Lane, les homosexuels de Soho ont été la cible hier du troisième attentat en quinze jours à Londres, qui a fait au moins deux morts et 73 blessés.

L'attentat a immédiatement été revendiqué par «les loups blancs», qui

prétendent chasser les étrangers du Royaume-Uni ou, à défaut, les exterminer. Le groupuscule néonazi a endossé la paternité des deux précédents attentats de Londres. Dans les trois cas, les terroristes ont utilisé des bombes à clous destinées à faire un maximum de victimes, a indiqué sir Paul Condon, le chef de la police métropolitaine.

«Nous en viendrons à bout. Cela défie l'entendement que des personnes

puissent tuer à cause de la couleur de la peau ou des préférences sexuelles», a-t-il dit. Il a tout particulièrement réitéré son appel à témoins à propos d'un suspect pour l'attentat de Brixton, un jeune Blanc, dont la photo est largement diffusée depuis jeudi.

«Je crois que ceci est lié aux autres attaques lâches des deux dernières semaines», avait déclaré avant lui Alan Fry, le chef de la brigade antiterroriste.

## LORRAINE PAGÉ

## La présidente entreprend une période de réflexion

SUITE DE LA PAGE 1

a fait savoir que «Mme Pagé et les membres de l'exécutif de la Centrale entreprennent une période de réflexion à la suite de laquelle les décisions retenues seront divulguées publiquement».

Son avocat, Jean-Claude Hébert, visiblement ébranlé lui aussi, a refusé d'émettre tout commentaire et d'évoquer la possibilité d'un appel. «Je vais lui permettre d'entrer dans une période de réflexion qui s'impose, de prendre les décisions qui s'imposent», a-t-il déclaré.

Dans son témoignage de jeudi, Mme Pagé avait déclaré qu'elle ne comprenait pas ce que les gants faisaient dans un sac de papier qui contenait aussi d'autres achats, faits apparaissant au magasin Boca. «Peut-être sont-ils tombés dans mon sac pendant que je cherchais des gants», s'était-elle souvenue avoir dit peu après avoir été interpellée par un agent de sécurité.

Dans son plaidoyer livré hier, Jean-Claude Hébert avait pour sa part avancé comme «seule hypothèse plausible» que Mme Pagé ait pris, par erreur et par distraction, des gants neufs sur un des présentoirs de La Baie, laissant sur place ses propres gants. Elle aurait ensuite, machinalement, laissé tomber les gants neufs dans son sac Boca pour se libérer les mains alors qu'elle cherchait ses clés.

En rendant son verdict, le juge Boisvert a souligné qu'il n'avait aucune raison de douter du témoignage livré jeudi par Philippe Arcand, l'agent de sécurité de La Baie qui avait intercepté Mme Pagé. Philippe Arcand, qui est agent de sécurité depuis deux ans et qui a dit avoir arrêté 250 personnes dans sa carrière, avait raconté qu'il avait vu Mme Pagé regarder une paire de gants puis jeter des coups d'œil à gauche et à droite. Il dit l'avoir ensuite vue glisser les gants dans son sac. «J'ai entendu son témoigna-

ge. Je l'ai observée et j'ai analysé ses propos. Je n'ai aucune raison de douter de sa relation des faits. La poursuite a prouvé les éléments essentiels de l'accusation», a déclaré le juge.

Le juge Boisvert a pris près d'une heure, avant de livrer son verdict, pour détailler les motifs qui l'avaient incité à prendre sa décision. «Je ne crois pas la défenderesse quand elle dit qu'elle ne sait pas comment les gants se sont retrouvés dans son sac», a dit le juge Denis Boisvert tout en soulignant que cela attaque aussi la thèse de l'«erreur de fait» mise en avant par son avocat de la défense.

Tout au long de son explication, le juge a pris la peine de souligner que le fardeau de la preuve n'est jamais sur les épaules de l'accusé. «C'est à la poursuite d'établir hors de tout doute la culpabilité, a-t-il déclaré. C'est à elle que revient le fardeau de la preuve. La défense n'a pas à établir sa non-culpabilité», a expliqué le juge Boisvert. Malgré tout, le juge a souligné que la défense n'était pas arrivée à le convaincre «hors de tout doute raisonnable» que Mme Pagé n'avait jamais eu l'intention de commettre un vol.

M<sup>e</sup> Jean-Claude Hébert a alors réclamé l'absolution pour sa cliente en faisant référence à l'absolution inconditionnelle obtenue par Gilbert Rozon, le fondateur du Festival Juste pour rire, dans une cause d'agression sexuelle. M<sup>e</sup> Hébert n'a cependant pas présenté de motifs supplémentaires pour étayer sa requête. «Je ne vais pas vous parler de la notoriété, de la publicité et de tout le train-train qui s'ensuit», a déclaré M<sup>e</sup> Hébert. «Je ne veux pas mentir devant ce tribunal. Rendez la sentence qui s'impose.» En rendant sa sentence, le juge Boisvert a entre autres expliqué que les gens qui ont un statut marquant dans la société doivent d'autant plus afficher une conduite responsable. «Ils doivent savoir que lorsqu'ils commettent un crime, les conséquences peuvent être d'autant plus dramatiques», a-t-il déclaré.

## ARTISTES Paris se passionne pour la nature

SUITE DE LA PAGE 1

cependant un choc. Avant de découvrir les charmes de l'érablière et de la maison longue huronne, il devra franchir la porte de Meknès. Cette arche monumentale reproduite à l'échelle sur de la toile a été érigée sur le Champ-de-Mars à l'entrée des Tuileries. Paris n'en est pas à son premier métissage culturel.

Sur un demi-kilomètre, Pierre Thibault présente quant à lui sa vision du territoire québécois, qu'il compare aux plus grands monuments de la culture européenne. Avec des matériaux de fortune, volontairement périssables, il a esquissé quelques igloos, une forêt boréale, une érablière, une maison longue huronne et des buildings montréalais encerclés de seaux d'eau d'érablière. Les promeneurs peuvent «s'égarer» dans de grandes chaises de patio pour écouter les bruits d'une partie de sucre ou d'une famille inuite dans un igloo, lire quelques citations de Robert Lalonde ou simplement essayer de se représenter la forêt boréale. Dans cette ville de contreplaqué, des Hurons viennent construire des tipis, l'artiste crie Virginia Bordeleau peindra des troncs d'arbres, des chanteuses inuites interpréteront des chants de gorge et le groupe de musique actuelle Tuvo fera une procession au son de ses insolites instruments «patentés».

Le côté brut de l'installation correspond parfaitement au propos. «Quand un Européen arrive au Québec, ça peut pas être Boucherville qui le fascine», dit Pierre Thibault. C'est la nature. Si les Européens entrent en contact avec l'histoire en visitant les cathédrales du Moyen Âge, les Québécois font de même en communiquant avec une nature à peu près inchangée depuis des millénaires, dit-il. «C'est notre façon à nous de voyager dans le temps. La grande culture rejoint la nature. L'eau semble aussi vivante dans une fontaine de Rome que sur les rives d'un lac des Laurentides.»

Il faut entendre l'architecte comparer les arches de Notre-Dame de Paris aux dômes des igloos du Nunavik,

tirer des parallèles entre les alignements de colonnes romaines et l'érablière de son père ou vanter les mérites techniques de la maison Labourdine basque et de la «superbe technologie» de l'igloo. Pierre Thibault ne se promène jamais sans ses cahiers, dans lesquels on trouve aussi bien des esquisses du Panthéon que des croquis de sapins. Pour lui, les chefs-d'œuvre de l'architecture québécoise sont plus à chercher du côté des granges, des ponts couverts et des cabanes en bois rond que dans la collection de gratte-ciels souvent médiocres qui parsèment nos centres-villes. Surtout pas dans nos bungalows de banlieue!

En pratiquant la coupe à blanc aussi bien dans les forêts que dans les villes, les Québécois refusent toujours d'«assumer leur nordicité», dit-il. Dans cette installation, il a donc voulu «faire avec le paysage» et non pas contre lui. Car remonter dans la nature 5000 ans en arrière, c'est ça, pour lui, «aller dans le bois».

Est-ce un hasard si René Derouin se passionne lui aussi pour le territoire? Avec ses 2000 figurines de bronze, il dessine devant le Muséum national d'histoire naturelle un mémorial à la migration. Ces personnages soudés à un continent en aluminium de 45 mètres de long et hérissé de sapins semblent en marche vers nulle part. Le passant peut difficilement éviter de penser aux déportations massives du Kosovo, une comparaison que ne renie pas l'artiste.

## Le territoire avant la langue

Originaire de Longue Pointe, ayant étudié et travaillé au Mexique, Derouin est convaincu que l'identité québécoise a plus à voir avec le territoire qu'avec la langue. Ce qui ne l'a pas empêché de graver des mots sur son installation pour la première fois. A 63 ans, il veut montrer que les Québécois ont développé un rapport unique au territoire, semblable à celui qu'entretiennent les peuples autochtones avec la nature.

L'œuvre de Derouin ne disparaîtra pas après le Prin-

## NELLIGAN

C'est un historien de Montréal qui a mis la main sur le précieux manuscrit

SUITE DE LA PAGE 1

Retour au petit livret bleu, qui sera mis aux enchères publiques ce lundi, à l'Hôtel des encans de Montréal. C'est un historien de Montréal, vague collectionneur de livres anciens mais surtout intéressé, comprend-on, aux manuels ou bouquins ayant trait à sa propre discipline, qui a trouvé la chose dans une boîte, peut-être empoussiérée dans son grenier. Il venait de faire un échange de boîtes avec un collègue, et le lot de livres fraîchement recueilli et abandonné par l'autre contenait cette petite perle poétique. «Sur la boîte, le monsieur avait écrit: "Livres à vendre ou à donner", relate Stéphane Cauchies, de l'Hôtel des encans, à qui le carnet de Nelligan a été confié.

Le livre a voyagé, en font foi l'usure des couvertures, la fragilité des pages. Dans ce journal d'une année, intitulé *Tristesse*, quatre pages entières où il recopie strophe après strophe la totalité de la chanson *En roulant ma boule roulant*. Là, un poème d'Antony Spatela, un autre de Rodenbach, de Russell, de Moore, plusieurs fables de La Fontaine, un article recopié on ne sait d'où sur la démente de Charles Baudelaire, auteur particulièrement affectonné par le poète montréalais.

Ici, il a recopié *Le Vaisseau d'Or*, lui donnant étrangement un titre différent: *Vaisseau d'Orput*. Certains mots du célèbre poème ont été modifiés par rapport à la version que l'on connaît, une constante, semble-t-il, dans ces carnets d'hôpital qu'on reconnaît à des indices qui ne trompent pas: ses propres poèmes sont recopiés avec des variantes qui reviennent d'un feuillet à l'autre, il note des poèmes d'auteurs qu'il affectionne de même que des articles qui correspondent peut-être à ses lectures d'hôpital.

«Ces textes-là qu'on retrouve de temps en temps servent à enrichir notre perception de la poésie de Nelligan, a expliqué le professeur Jacques Michon, joint hier. Ce sont des textes qu'il avait visiblement appris de mémoire, qui nous renseignent sur ses lectures, ses goûts. Ils nous fournissent plus de détails sur le plan humain que sur le plan littéraire, ils nous présentent, il me semble, un Nelligan plus près de nous.»

Dans le carnet d'hôpital destiné à la vente publique, à la page du 25 décembre (Nelligan est né le 24 décembre 1879), le poète emprunte une voie plus personnelle et écrit en anglais à la première personne du singulier, laissant là peut-être les seules lignes inédites de tous ces feuillets retrouvés après sa mort. «I was born on this date, écrit-il. My father was of Irish birth and my mother French Canadian. We lived in Bluey it is where she recalled me my birth.»

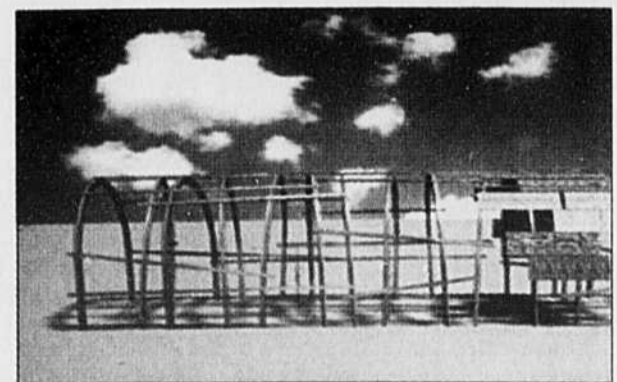
Mais où le document se retrouvera-t-il? En passant des mains d'un simple citoyen à la gourmandise des enchères publiques, qui donc se portera acquéreur d'un livret certes intéressant mais pas révolutionnaire?

«Espérons que c'est la Bibliothèque nationale [du Québec] qui mettra la main dessus», poursuit M. Michon. «Nous serons là!», rétorque à ce sujet Jacques Prince, responsable des acquisitions d'archives privées à la BNQ. Mais, financièrement, l'institution tiendra-t-elle le coup devant éventuels collectionneurs intéressés et en moyens? «Nous avons un budget, nous allons devoir le respecter...»

Jacques Michon soupire devant la seule possibilité que ce document soit perdu à jamais en raison du processus de vente publique. «Puisque ça ne contient sans doute pas d'inédit véritable, c'est surtout pour les spécialistes qu'un document comme celui-là revêt de l'importance, d'où l'intérêt de le voir accessible aux chercheurs», explique M. Prince, de la BNQ, qui conserve un fonds Nelligan et certains feuillets et carnets issus de la période d'internement.

Quant à la valeur de l'objet, puisque c'est la toute première fois qu'un manuscrit de Nelligan se retrouve sur le marché des enchères, il est difficile de la pointer de façon exacte. Du côté des encanteurs, il semblerait qu'on ait parlé de démarrer la mise à 3000 \$. «Les exemplaires de la première édition d'Emile Nelligan et son œuvre, publiée en 1904 [l'édition Dantin], se vendent aujourd'hui entre 250 et 300 \$ chacun», explique Jacques Michon. «3000 \$, c'est beaucoup. Je ne sais pas sur quoi on se base puisque, justement, cette vente va en quelque sorte établir une norme.»

Pendant que certains souhaitent donc ardemment voir le petit carnet en rejoindre quelques autres dans les locaux de la BNQ alors que certains autres espèrent au contraire une vente bien gonflée, la mémoire d'Emile Nelligan se dessine de façon plus précise au fil des pages retrouvées. Combien d'entre elles voguent encore à la dérive? L'incertitude quant à cette interrogation entretient l'espoir: «Difficile de préciser parce que Nelligan distribuait les livrets et feuillets à la ronde pendant qu'il était interné», affirme Jacques Michon. «Mais même si les chances sont minces, ça nous laisse toujours un espoir...»



Pierre Thibault a une vision bien personnelle du territoire québécois avec des matériaux de fortune.

temps du Québec puisqu'elle reviendra au pays. Elle pourrait être acquise par le Jardin botanique de Montréal pour l'intégrer à ses aménagements. Derouin est en discussion avec les responsables. L'installation de Pierre Thibault ne laissera de trace, elle, que dans les mémoires. «On veut tout faire de façon permanente, dit l'architecte. Mais l'éphémère nous apprend aussi quelque chose.»

Quant au promeneur qui serait encore en mal de dépaysement et de ballades après tout cela, il pourra toujours faire un détour par le pont des Arts. C'est là, au beau milieu de la Seine, qu'il découvrira les sculptures monumentales du Sénégalais Ousmane So. Ces représentations de tribus peules et des guerriers sioux de la bataille de Little Big Horn constituent certainement le clou des expositions extérieures qui ornent ce printemps la capitale française. Comme si Paris se passionnait soudain pour la nature et ceux qui savent encore de quelle couleur elle est.